



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 FEVRIER 2016 à 17h30



SOMMAIRE



- 1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. p 06
- 2 -ADMINISTRATION GENERALE - Avenant au contrat territorial entre le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agglomération Côte Basque-Adour. p 07
- 3 - ADMINISTRATION GENERALE - Gestion de la fourrière automobile - Procédure de délégation partielle du service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public. p 10
- 4 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Exercices 2002 et suivants. p 10
- 5 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport d'évaluation du premier plan d'actions (2011-2014) de la Ville de Bayonne en matière de développement durable et lancement de l'Acte 2 de l'Agenda 21. p 10
- 6 - DEVELOPPEMENT DURABLE Fourniture de lanternes d'éclairage public à leds – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés. p 15
- 7 - FINANCES - Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2016. p 15
- 8 - FINANCES - Exercice 2016 – Semaine du Handicap - Subvention à l'association Bureau des étudiants Soixante 4. p 36

9 - FINANCES - Remises gracieuses de créances.	p 36
10 - COMMERCE - Soutien au commerce bayonnais – Conditions de cession de tickets de stationnement à l'Office de Commerce.	p 36
11 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (Ad'AP) – Dépôt du dossier.	p 37
12 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux - Modification du périmètre du marché – Avenant n° 7 au marché conclu avec la société Dalkia.	p 44
13 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Ecole élémentaire Citadelle 1 – Construction d'une liaison couverte entre bâtiments – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.	p 45
14 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Groupe scolaire du Grand Bayonne – Fermeture de la zone d'accès à l'office cantine - Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.	p 45
15 - URBANISME - Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique de l'Agglomération Côte Basque-Adour – Renouvellement pour la période 2016-2019.	p 46
16 - URBANISME - PNROAD – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 1bis rue des Lisses - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.	p 46
17 - URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	p 47
18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Didam - Exposition Carlos Saura « España Años 50 » - Convention de partenariat avec la Fabrica de Madrid.	p 47
19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'œuvres de Paul-César Helleu et Giovanni Boldini au musée des Beaux-Arts de Saint-Lô.	p 47
20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Simon Julien au musée des Beaux-Arts de Marseille.	p 49
21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt de deux œuvres de Paul-César Helleu au musée Eugène Boudin à Honfleur.	p 49
22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acceptation d'un legs de Melle Jacqueline Lamaison.	p 49
23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu – Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive - Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).	p 50

24 - FETES TRADITIONNELLES - Corso 2016 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.	p 50
25 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Approbation du schéma directeur de la petite enfance pour les années 2016 à 2020.	p 51
26 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Journées de la petite enfance - Edition 2016 : « Sciences et neurosciences, un jeu d'enfant ».	p 54
27 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2016-2017.	p 54
28 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Approbation de la charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).	p 55
29 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Redevances d'occupation du domaine public à titre commercial.	p 55
30 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Redevances d'occupation du domaine public – Fixation des tarifs pour la Foire au Jambon.	p 55
31 - FONCIER - Cession au profit de la commune de Bardos de parcelles sises sur son territoire.	p 56
32 - FONCIER - Désaffectation et déclassement d'un terrain et d'un bâtiment préfabriqué sis 14 avenue Cam de Prats.	p 56
33 - MOYENS GENERAUX - Nettoyage des locaux municipaux années 2015-2018 – Lot n° 1 : bâtiments administratifs rive gauche - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Onet Services.	p 58
34 - MOYENS GENERAUX - Location de barrières de chantier pour diverses manifestations - Signature des marchés.	p 58
35 - REGIE DES EAUX - Adhésion à l'association de la Médiation de l'eau pour la résolution amiable des litiges avec les usagers du service public d'eau potable.	p 58
36 - REGIE DES EAUX - Règlement de factures par Titre Interbancaire de Paiement au nouveau format SEPA - Convention de mise en œuvre avec la Direction Générale des Finances Publiques.	p 59
37 - REGIE DES EAUX - Fourniture de matériaux de voirie – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.	p 59
38 - REGIE DES EAUX - Fourniture de matériaux pour interventions sur canalisations fonte - Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.	p 59

39 - RENOVATION URBAINE - Construction de la MVC Saint-Etienne sur le site de La Porcelaine – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec Habitat Sud Atlantic.	p 60
40 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.	p 61
41 - SOLIDARITE - Réhabilitation de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Signature d'une charte de relogement des locataires avec Soliha Pays Basque et l'EPFL Pays Basque.	p 62
42 - STATIONNEMENT - Convention relative à la souscription de concessions d'emplacements de stationnement longue durée.	p 63
43 - STATIONNEMENT - Maintenance du matériel de péage et de la gestion centralisée des parcs de stationnement - Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.	p 63
44 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Modification des statuts.	p 64



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 FEVRIER 2016 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



M. le Maire : Merci pour cet appel des présents. Je voudrais d'abord, mes chers collègues, commencer comme à l'accoutumée par l'adoption des procès-verbaux des trois dernières séances du conseil municipal : celles du 15 octobre, du 10 novembre et du 10 décembre 2015. Une explication rapide de retard dans la rédaction de ces procès-verbaux : des problèmes d'ordre technique que nous avons rencontrés dans notre secrétariat et on fera bien sûr en sorte que les procès-verbaux puissent être établis au fur et à mesure du déroulement de nos conseils municipaux, ce qui en est en général la règle. Vous voudrez bien nous excuser de ce retard.

Je n'ai pas eu d'observations particulières, mais s'il y en avait, bien sûr nous les prendrions. S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'ordre du jour.
Le premier sujet Excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

M. Etcheto : Merci M. le Maire, ce n'est pas vraiment des remarques à propos des procès-verbaux à proprement parler.

Mais à l'occasion de la séance du 15 octobre, de mémoire, nous avons demandé sur le débat à propos de la subvention, enfin ce n'était pas exactement la subvention, c'était le contrat de partenariat passé avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, que la représentation municipale puisse être informée en conseil municipal privé ou sous une forme analogue de la politique du club et qu'on puisse avoir ça dans un délai raisonnable.

Donc comme on est au mois de février, nous vous renouvelons cette demande que vous aviez d'ailleurs agréée à ce moment-là, donc je pense que sur le principe ça ne posait pas de problème.

M. le Maire : Aucun problème M. Etcheto.

M. Etcheto : Donc, maintenant mise en œuvre.

M. le Maire : On est à la mise en œuvre. Je prends donc l'engagement vis-à-vis de vous comme je l'ai déjà fait la fois dernière qu'une réunion sera organisée sous la forme d'un conseil, d'une commission générale ou d'un conseil municipal privé, comme vous voulez, où on pourra effectivement aborder ce sujet.

M. Etcheto : Alors, j'ai une deuxième remarque qui n'a rien à voir avec la première. C'est plutôt une information, cette fois-ci liminaire, pour la représentation municipale et pour nos collègues. Vous saviez que lors de ce même conseil municipal d'ailleurs du 15 octobre, le conseil municipal avait pris une délibération à propos de l'achat en VEFA de ce parking qui est situé à la frontière de Lauga et de la Floride. Nous nous y étions opposés à l'époque en séance. Nous avons depuis formé un recours gracieux auprès de vous. Le délai de la réponse de ce recours gracieux est expiré ; vous n'avez pas eu la courtoisie d'ailleurs de nous répondre. Nous avons donc décidé désormais de porter ce contentieux devant la justice administrative et donc on tenait par urbanité, on va dire bayonnaise et républicaine, à informer tous nos collègues du conseil municipal de cette décision d'attaquer malheureusement la Ville en justice.

M. le Maire : Dont acte, M. Etcheto. Rapport n° 1.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : C'est le compte-rendu des décisions prises par le maire dans l'intercession par application des dispositions du CGCT. C'est une liste que vous avez, des décisions il y en a quatre pages, même davantage, il y a même cinq pages et même six et demi et donc cette liste de décisions bien évidemment est portée à votre connaissance et vous pouvez, si vous le souhaitez (je pense que vous me ferez la grâce de vous faire la liste de ces décisions), vous me demanderez si vous voulez une précision concernant l'une de ces décisions. M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : C'est le cas, on voulait juste une demande d'explication sur une décision en date du 15 décembre...

M. le Maire : S'il vous plaît, parlez plus fort et que surtout que les autres ne parlent pas, c'est surtout ça monsieur.

M. Etcheto : Je parlais devant l'écran parce que j'essayais de trouver la décision. Elle est en date du 15 décembre : c'est un permis de construire accordé à la société ICB Investimmo Côte Basque et annulé par jugement du tribunal administratif de Pau le 27 octobre avec un pourvoi en cassation près du Conseil d'Etat. Voilà, on voulait avoir juste quelques informations sur cette procédure.

M. le Maire : Je vais vous le dire. Il a fallu que je rafraîchisse un peu, avant ce conseil municipal, la mémoire parce que je ne me souviens pas nécessairement de tout ce qu'on signe. Mais là je vais vous dire de quoi il s'agit. Il s'agit d'un permis de construire concernant l'opération qui est réalisée sur l'ancienne clinique Lafargue. Le recours qui a été formé et dont il est question ici est formé à l'initiative d'un riverain et donc cette société ICB Investimmo Côte Basque est en réalité le promoteur de l'opération, plus précisément c'est M. Robert Alday qui se trouve derrière cette SCI, je vous le précise parce que je le sais. Le tribunal administratif a annulé pour une raison de forme qui me paraît très discutable et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat puisque ça relève désormais du pourvoi en cassation et nous avons confié cette affaire à l'avocat dont le nom figure dans le document. Donc c'est cette opération. Mais c'est vrai que lorsqu'on lit ces trois lignes, ça n'identifie pas nécessairement de quoi on parle. C'est la réflexion que je me suis faite en relisant moi-même, parce que je ne me souvenais plus quand je relisais ce même document de quelle décision il s'agissait. Voilà, donc vous avez la réponse.

S'il n'y a pas d'autres questions, je considère que j'ai satisfait à mon obligation de rendre compte et on va passer au rapport n° 2 que j'ai l'honneur de présenter.

Pas de vote.

2. Avenant au contrat territorial entre le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. le Maire : Je résume cette délibération que vous avez eue en vous disant simplement que notre conseil municipal en octobre 2013 avait approuvé le contenu d'un contrat de territoire qui avait été proposé par le Conseil général à l'époque des Pyrénées-Atlantiques, contrat signé avec la Communauté d'agglomération et vous aviez aussi, dans cette délibération de 2013, autorisé le maire à signer ce document contractuel portant sur une période allant de 2013-2016.

Pour mémoire, l'objectif du Conseil général de l'époque, dans une démarche que personnellement d'ailleurs j'avais approuvée, était de prioriser son action au sein d'un cadre unique et exclusif d'intervention. Une enveloppe d'aide financière de 23 millions d'euros environ avait été attribuée par le département aux territoires de l'agglomération, cela incluant, et la Communauté d'agglomération et chacune des communes concernées de cette communauté d'agglomération. Le total concernant l'ensemble que je viens de vous dire, c'était 8 400 000 €, sachant que la Ville de Bayonne était, elle-même, dotée de 2 675 000 €.

L'évaluation à mi parcours qui était prévue déjà pour la période 2013/2014 a eu lieu finalement fin 2014 pour des raisons de calendrier électoral qu'on comprendra assez facilement puisque tout ceci correspondait à l'échéance d'une élection et donc l'établissement d'avenants au premier trimestre 2015 était donc prévu. En raison donc je viens de le dire de ces élections, il y a un certain nombre de modifications qui sont intervenues. Le Conseil départemental qui a donc remplacé le Conseil général a décidé de conserver le dispositif des contrats territoriaux, tout en affichant sa volonté de le simplifier et de le clarifier. Je reprends ici les termes même du nouvel exécutif départemental. Dès juillet 2015, un nouveau contrat-cadre de négociation a été établi, qui s'appuie sur différents principes, que vous avez trouvés dans le dossier je n'y reviens pas, et après plusieurs mois de concertation, 31 avenants ont été établis et validés par la commission permanente du Conseil départemental.

Et nous en venons à notre territoire, celui de la Communauté d'agglomération et des communes qui le composent. Le premier objectif fixé par le Conseil départemental a été de respecter l'enveloppe fixée par le contrat initial qui était de 23 millions d'euros, sachant néanmoins que la totalité qui avait été sollicitée par l'ACBA était supérieure à 23 millions d'euros, elle était de 25 millions d'euros. Alors au-delà même, et je vais terminer rapidement, de cette révision quantitative, cette évaluation a fait apparaître des modifications de programmes d'investissement mais aussi de calendriers de réalisation de certaines opérations ; c'est bien normal, on prévoit des choses et les choses ne se réalisent pas forcément en temps et en heure. Je résume en disant que le montant prévisionnel total a effectivement été confirmé à 23 millions d'euros et non pas à 25 pour le territoire de l'ACBA, et pour la Ville de Bayonne qui nous intéresse ici, c'est 2 575 000 € qui seront accordés aux projets qui seront sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'avenant, puisque l'objet de notre délibération c'est donc d'approuver cet avenant, prend essentiellement en compte premièrement la réaffectation de l'aide qui était prévue pour la construction des réserves mutualisées sur le projet de regroupement des cinémas. Réserves mutualisées qui ont été abandonnées comme chacun sait et c'est donc le report et la réaffectation de la somme qui était prévue, du reste même d'une somme supérieure qui est donc apportée à un autre sujet, culturel celui-là de regroupement des cinémas d'art et d'essai, que tout le monde connaît ici, qui va donc bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 850 000 €.

Le deuxième point, c'est la réhabilitation de l'école maternelle du Petit Bayonne. Tout le monde sait ici aussi qu'il s'agit de la conséquence de l'extension du musée Bonnat-Helleu sur cette école et donc la réhabilitation de l'école maternelle du Petit Bayonne liée au projet de rénovation-restructuration du musée Bonnat-Helleu, d'ailleurs je remarque qu'il y a marqué maternelle mais bon... petite erreur de plume, ce n'est pas grave, tout le monde a compris. L'extension de la piétonisation du secteur sauvegardé qui est également dans l'avenant, l'achèvement de la liaison cyclable Resplandy/Saint-Pierre-d'Irube et enfin un programme de réfection de voiries communales.

Par l'approbation et la signature de ce contrat, la Ville de Bayonne s'engage à mettre en œuvre les opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage évidemment, entre autres les opérations que je viens d'évoquer, avec ceci de particulier, c'est que ce contrat prendra fin non pas comme il avait été initialement imaginé au 31 décembre 2016 mais le 31 décembre 2017. Il n'en reste pas moins vrai que nous étions tenus, et je remercie ici les services et la réactivité des services qui ont fait en sorte qu'on puisse préparer les dossiers assez rapidement pour pouvoir utiliser les crédits qui nous avaient été affectés. Et je viens de parler d'une réaffectation, je viens de parler aussi d'une réhabilitation : dans tous ces cas-là bien évidemment c'est supposé que les services travaillent suffisamment vite sachant que nous devons mettre en œuvre les opérations avant le 30 septembre 2017 et pour les mettre en œuvre avant le 30 septembre 2017, il faut bien évidemment qu'on soit suffisamment avancé, ce qui est le cas dans les opérations que je viens d'indiquer. Je voulais faire ce petit coup de chapeau à nos services parce qu'il y a de la technicité dans tout ça et il y a une nécessaire réactivité.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant au contrat de territoire proposé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et bien sûr de m'autoriser à le signer.

Y a-t-il des demandes de parole ? M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Très rapidement, M. le Maire, parce qu'on a déjà parlé de ce dispositif à plusieurs reprises dans cette mandature comme dans l'autre d'ailleurs. Bien entendu, on votera cet avenant au contrat territorial comme nous l'avons déjà voté Marie-Christine et moi-même en commission permanente du Conseil départemental.

Quelques réflexions au passage. D'abord, finalement je ne vais pas vous taquiner trop longtemps parce que vous avez reconnu que le dispositif était un dispositif de qualité, tout à l'heure. Lors de notre dernier échange, vous aviez parlé, dans le feu de l'échange je pense, d'une usine à gaz et puis d'ailleurs vous étiez revenu dessus en suivant, donc finalement le dispositif n'était pas si mauvais que ça puisqu'il est conservé. Je crois en effet qu'il a montré des vertus, notamment de transparence et de coconstruction que tout le monde a pu apprécier, qui nous ont sortis parfois de certains « tratous ». Je tiens d'ailleurs à souligner que c'est un dispositif qui a été primé nationalement par l'Association des départements de France et il a aussi le mérite de responsabiliser largement les acteurs locaux.

Deuxième réflexion : je dirai que là en tant que conseillers municipaux, en tout cas avec notre double casquette pour Marie-Christine et moi-même, heureusement finalement que ce contrat et cet avenant étaient là aussi pour nous permettre de mieux connaître les projets de ville, que sans ça nous ignorerions parfaitement jusqu'à présent.

Dernière chose, j'exerce juste un droit de suite. Suite à notre dernier échange en séance lors du conseil municipal, on avait un petit peu ferrailé à propos du musée Bonnat, à propos de l'école également du Petit Bayonne et vous me souteniez à l'époque que le musée Bonnat allait pouvoir être inscrit par les services dans cet avenant. Bien évidemment je vous disais que non. Le doute est désormais complètement levé : il n'est évidemment pas inscrit pour la bonne raison qu'il était hors délai. Vous avez rappelé les contraintes également...

M. le Maire : Vous pouvez reprendre M. Etcheto, ce n'est pas que vous ne parliez pas fort mais pour le coup il y a une moto qui vient de passer et je n'ai pas compris la dernière phrase.

M. Etcheto : Je disais que lors de notre dernier échange vous prétendiez que le projet du musée Bonnat et de rénovation du musée Bonnat pourrait être inscrit sur cet avenant territorial. Je vous avais répondu que ce n'était pas possible dans la mesure où l'on attendait des dossiers techniques finalisés pour, je ne sais plus si c'était pour le 1^{er} ou le 31 mars. Dont acte, je prends vos rectifications en compte.

Alors dernier point par contre, qui là me trouble un petit peu plus : ce qui est dans le contrat, ce qui est noté, c'est la participation à la rénovation ou la réhabilitation de l'école maternelle et non élémentaire du Petit Bayonne. On est d'accord ?

M. le Maire : C'est moi qui ai fait un lapsus.

M. Etcheto : D'accord. Je voulais que les choses soient claires parce ce qu'il y avait écrit école maternelle. Je voulais que les choses soient claires.

M. le Maire : J'ai fait un lapsus. Maternelle. Et ça concerne la cour plus exactement de la maternelle.

M. Etcheto : Donc, nous voterons pour ce rapport.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole. S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Cette délibération concernant l'avenant est donc adoptée, je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

3. Gestion de la fourrière automobile - Procédure de délégation partielle du service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public.

M. Millet-Barbé : Comme suite aux précédentes délibérations relatives à cet objet, la procédure de négociation directe a conduit la société Mendes Crosa à présenter son offre. Au vu de l'avis favorable de la commission de délégation de service public réunie le 17 décembre 2015, M. le Maire a décidé de retenir la société Mendes Crosa. Considérant les raisons de ce choix exposées dans le rapport communiqué aux conseillers municipaux le 27 janvier 2016, il est demandé au conseil municipal d'approuver le choix de la société Mendes Crosa comme délégataire en charge du service public de la fourrière automobile à compter du 1^{er} avril 2016 pour une durée de 5 ans, d'approuver le contrat de délégation de service public correspondant et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières et si ce n'est pas le cas, on met aux voix. Pas d'abstentions, ni de votes contre.

Adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) - Exercices 2002 et suivants.

M. Neys : La Chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes a contrôlé dernièrement la gestion, pour les exercices 2002 et suivants, de la Société d'économie mixte d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA), dont la Ville de Bayonne est actionnaire minoritaire. Le rapport d'observations définitives a été communiqué à M. le Maire afin qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion du conseil municipal, conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières.

Ce rapport donne lieu à un débat mais ne fait pas l'objet d'un vote.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explication sur ce rapport ? On a déjà vu l'étape précédente, ça ce sont les observations définitives. S'il n'y en a pas, on prend acte que ce rapport a été présenté. On remercie M. Neys.

Pas de vote.

DEVELOPPEMENT DURABLE

5. Rapport d'évaluation du premier plan d'actions (2011-2014) de la Ville de Bayonne en matière de développement durable et lancement de l'Acte 2 de l'Agenda 21.

Mme Bisauta : Je vais commenter un peu le rapport qui est proposé.

Cette année, il s'appuie sur l'évaluation du premier plan d'actions qui s'est déroulé de 2011 à 2014 que nous avons souvent évoqué, y compris en commission de développement durable, et que vous connaissez. Je voudrais dire que l'engagement dans une politique forte en matière de développement durable va se prolonger avec la poursuite de l'Agenda 21 et au bout de l'élaboration d'un deuxième plan d'actions.

Une nouvelle stratégie de développement durable est à imaginer et la loi nous invite à faire de ce débat, un débat préalable aux orientations budgétaires. Enfin, la loi pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et Bayonne a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de soumettre ce débat à l'ensemble des conseillers municipaux. Une nouvelle stratégie à imaginer bien entendu en mobilisant à nouveau tous les acteurs concernés : les services, les élus, les partenaires et bien sûr à nouveau les concitoyens qui voudront bien participer à ce travail.

Au centre de nos préoccupations et dans la droite ligne de la COP 21, des engagements de l'Etat pris en la matière, une préoccupation toute particulière devra guider cette prochaine réflexion sur l'adaptation au changement climatique et les enjeux de l'énergie. Nous avons déjà tout au long de l'année, avec deux forums, abordé ces questions. Ces forums ont accueilli un nombreux public et je vous rappelle que Jean Jouzel était en avril parmi nous et que la conférence qu'il a donnée, est de manière à interroger et interpeller les élus que nous sommes si nous n'avions déjà abordé ce thème et ces questions.

Un travail interne est à mon sens à démultiplier, pour asseoir l'ensemble des services vers une autonomisation sur le développement durable plus importante, peut-être in fine d'ailleurs la fin des missions développement durable, si chaque service et chaque politique est traversé par le sujet. Un partenariat renouvelé, plus offensif avec tous les acteurs du territoire, associations, entreprises, sociétés civiles est à organiser. L'engagement de la Ville dépasse bien entendu ce qu'elle assume dans ses compétences au niveau de la commune. Nous travaillons à l'Agglomération où j'ai en charge la transition énergétique et écologique avec deux dossiers très importants mais qui sont dans le même sens : mise en place d'un schéma directeur de l'énergie, ce qui est une innovation et que peu de collectivités ont actuellement encore mis en place et une étude sur l'agriculture en milieu urbain avec une mise en place et une stratégie pour les années à venir. Deux dossiers très importants qui vont nous permettre d'alimenter aussi les actions que la Ville de Bayonne pourrait mettre en place.

Enfin, nous travaillons en lien avec d'autres partenaires mais toujours dans le même esprit, un important dossier de gouvernance alimentaire en lien avec le Conseil des élus et le Conseil de développement dont je suis moi-même référente avec Sylviane Allaux et au sein de Bil Ta Garbi, maintenant territoire zéro déchet, zéro gaspi, un travail avec nombre de partenaires que sont la CCI, l'université, l'ensemble des intercommunalités, le Conseil régional. D'ailleurs Matthieu Bergé n'est pas là aujourd'hui, mais nous avons eu un échange sur les politiques notamment en matière d'économie circulaire que le Conseil régional va mettre en place. Et il sera très important que nous travaillons avec ces différentes states. Nous devons travailler avec toutes les strates qui se proposent pour arriver véritablement à avancer dans ces politiques et notamment en matière d'économie circulaire qui est une économie à part entière, qu'il n'y a plus lieu de mettre comme quelque chose de marginal. C'est une économie productive qui au fil des ans prendra de plus en plus de place et c'est quelque chose dont nous devons avoir conscience et favoriser.

Alors pourquoi redemander un label Agenda 21. Les labels, c'est l'occasion que le travail de la Ville soit reconnu d'une part c'est certain, le travail des services souvent important, mais aussi ça nous amène un soutien technique méthodologique, notamment au travers de l'apport de l'ADEME qui est important.

Ca permet des financements d'études, mais ça permet aussi des subventions aux investissements et par les temps qui courent, encore plus qu'avant ça n'est pas négligeable. Donc nous allons redemander une labellisation de cet Agenda 21. Je crois Monsieur le Maire que nous serons la seule ville sur l'agglomération, mais c'est une façon pour nous de conforter l'engagement que nous avons en matière de développement durable, de le réussir ensemble. Le débat, qu'on pourrait peut-être avoir maintenant, me paraît important avant les orientations budgétaires car le développement durable c'est quand même tout ce qui traverse nos politiques publiques et ce n'est donc pas quelque chose qu'on vient traiter de façon un peu anodine. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. M. Iriart.

M. Iriart : Merci M. le Maire. Parfois quand on ne réagit pas à des rapports que vous présentez, ça peut laisser penser qu'ils ne sont pas importants et je ne voudrais pas laisser donner cette impression sur ce rapport concernant l'Agenda 21. Les Agendas 21 quand ils sont vraiment portés politiquement, ce sont quand même de beaux leviers pour faire avancer des projets dans le sens du développement durable, pour les faire passer souvent du stade des intentions au stade des réalités. Je crois que c'est souvent ça qui manque et puis donc qui contribue de façon active à tout ce qui concerne la transition énergétique.

Donc le rapport, que vous nous présentez, propose de prendre acte de l'évaluation et d'approuver le lancement d'un nouvel Agenda 21. Donc nous souscrivons pleinement au lancement d'un nouvel Agenda 21, je crois encore une fois que c'est un outil important. Je souhaiterais simplement insister sur un point que je pense nous partageons, mais qui me semble aussi décisif pour la réussite du prochain Agenda 21 : dans l'évaluation d'ailleurs qui est dans le document, il est mentionné, laissez moi juste le temps de le retrouver, « concentrer la stratégie autour de quelques objectifs pour la rendre plus lisible ». Cela me semble un point extrêmement important parce que c'est vrai que quand on dilue des objectifs sous des intitulés qui sont souvent un peu larges, il est souvent même difficile d'en apprécier la vraie réalité dans les phases de mise en œuvre. Dans l'Agenda 21 précédent, je prends quelques exemples : c'était favoriser le bien-être au travail ou valoriser la création culturelle locale, etc..., on peut toujours avancer dans ce sens-là mais souvent ce sont des objectifs qui peuvent rester objectifs à atteindre pendant longtemps.

Donc l'utilité de ces outils me semble d'autant plus pertinente qu'on arrive vraiment à les cibler sur des objectifs très opérationnels, correspondant à des échéances de court terme parce que je crois que c'est ça qui fait que l'intention devient réalité, et également centrés sur les compétences de la collectivité parce que c'est ça que la ville maîtrise et qu'il est souvent plus efficace effectivement de concentrer ses efforts sur les domaines que l'on maîtrise plutôt que de se fixer des objectifs qui nécessitent de passer du temps à convaincre d'autres opérateurs. Ça fait partie dans les réunions de la commission stratégie urbaine où on a déjà eu l'occasion d'évoquer ces questions-là, ça fait partie je crois d'un point de consensus mais ça me semblait important de la rappeler ce soir pour essayer effectivement de restructurer le prochain Agenda 21 au cours d'un document qui soit très opérationnel et répondant aussi à des objectifs de court terme qui pourraient correspondre par exemple à votre mandat. Merci.

M. le Maire : Merci M. Iriart pour ce propos très constructif qui appelle peut-être Mme Bisauta une réaction. Il y avait d'autres questions ? Mme Aragon, pardon je n'avais pas vu que vous aviez levé la main.

Mme Aragon : Oui d'abord je tenais à vous apporter l'approbation de notre groupe sur ce rapport. Mais j'avais une petite question par rapport au problème éventuellement rencontré sur le changement climatique, l'adaptation de la ville au changement climatique et à l'éco-énergie et le secteur sauvegardé : est-ce que vous rencontrez effectivement des difficultés liées aux contraintes du secteur sauvegardé ? C'est une question qui me paraît importante parce que nous avons quand même énormément de très vieux immeubles et des contraintes architecturales liées au patrimoine.

M. le Maire : Très intéressante question. Je pense que Martine Bisauta va y répondre mais aussi M. Lacassagne. Mme Bisauta d'abord.

Mme Bisauta : Pour répondre à Jean-Claude Iriart, moi je partage tout à fait son analyse. Nous avons été quand même relativement modestes dans le nombre des actions puisqu'elles étaient au nombre de 56, après avoir vu que d'autres avant nous en avaient programmé beaucoup plus et avaient eu des difficultés. Malgré cela, ça n'est pas très simple et notamment, vous l'avez souligné, pour les actions qui demandent d'être en partenariat avec d'autres et d'autres collectivités notamment, nous sommes un petit peu tributaires aussi de l'avancement de partenaires qui n'ont pas complètement la main. C'est vrai que les actions qui ont été les plus faciles à mener au bout, ce sont celles que nous avons, nous, Ville de Bayonne, entièrement en main.

Je pense qu'on peut toujours faire mieux, je pense qu'on a déjà fait ce qu'on a pu, on a des marges de progrès c'est sûr, on a une certaine maturité aussi, on a appris. Donc je pense que ce deuxième plan d'actions doit être maîtrisé d'une autre façon, d'une façon différente. En tout cas, on a envie aussi d'aborder les choses non pas de la même façon et d'être dans la répétitivité mais on en discutera en commission parce qu'on a un petit peu envie de mener cette deuxième aventure un peu différente avec les fruits de l'expérience et en ayant véritablement le désir d'avancer en matière d'énergie, d'énergies renouvelables, de bioclimatique, en matière d'urbanisme ; enfin on a des angles d'attaque qui sont intéressants, sur lesquels on peut être réellement concret et c'est à ça qu'on va s'attacher. Voilà donc moi je partage tout à fait votre analyse : être très opérationnel, réaliser dans les trois ans qui viennent véritablement des actions qui vont dans ce sens-là parce que je le redis, on va travailler aussi avec toutes les strates. Notamment avec le Conseil général qui s'engage et on va s'engager à ses côtés parce que toutes les collectivités doivent marcher et ont des compétences différentes et pour être dans les engagements de l'Etat, nous avons souscrit ici à Bayonne au Grenelle 1 et au Grenelle 2 sans hésitation, on a pris tout ce qu'on a pu prendre et la loi sur la transition énergétique, on prendra aussi tout ce qu'on peut prendre. Je crois qu'on n'a pas de temps à perdre et que le temps nous est compté si on veut que les objectifs qui ont été pris soient respectés. On revient au vieux paradigme écologique : penser globalement mais agir localement. Et si les collectivités territoriales ne prennent pas véritablement la mesure de ce qu'il y a à faire et si elles n'y souscrivent pas, on n'y arrivera pas. La réponse aux engagements de la COP 21 est en très grande partie dans la main des collectivités territoriales. Ca c'est la première chose.

Pour répondre à Marie-Christine, vaste question. Je vais laisser Alain compléter, moi comme ça à chaud la contrainte à laquelle on a eu à s'affronter un petit peu mais qui depuis quelque temps n'a pas été renouvelée, c'était la demande de panneaux solaires sur les bâtiments qui sont dans le secteur sauvegardé, avec une ferme opposition bien sûr de l'Architecte des Bâtiments de France. Il y a eu peu de demandes.

On attendait aussi des évolutions technologiques de façon à ce que les panneaux ne soient plus les panneaux absolument immenses et il y a eu une autorisation de mémoire sur le quai de Lesseps qui n'est pas directement dans le secteur sauvegardé mais qui était quand même concerné par l'avis des Bâtiments de France et ça avait été une réponse positive, de haute lutte, mais on l'avait obtenue. Après le travail que l'on a fait par contre pour tout ce qui est de la réhabilitation du bâti ancien, ça c'est le travail de Links et il demeure, c'est-à-dire l'étude des bâtiments, et arriver à la conclusion qu'on ne pouvait pas traiter des bâtiments du 17^e ou du 18^e siècle comme on traite des bâtiments construits après 1945. Tout le travail qui a été fait pour aller vers une éco-rénovation, ça c'est un plus que la Ville de Bayonne a mis en place et sur lequel on continue à travailler. Mais sur le côté qu'est-ce qu'on nous empêche, qu'est-ce que les contraintes empêchent, à mon avis, ça reste limité à la pose de panneaux solaires en secteur sauvegardé.

M. le Maire : M. Lacassagne, vous complétez : secteur sauvegardé et défi énergétique.

M. Lacassagne : Défi énergétique et je vais compléter les propos de Martine Bisauta qui a dit un certain nombre de points. C'est vrai que par rapport au secteur sauvegardé, il faut le savoir que par rapport à l'Architecte des Bâtiments de France, on arrive à avancer sur un certain nombre de critères. C'est vrai qu'il y a la problématique des panneaux photovoltaïques et que c'est difficile peut-être de les autoriser dans le centre ancien mais ce qu'on peut dire, et notamment par rapport à l'étude de Links, qu'est-ce qui avait été réalisé : c'est tous les bilans énergétiques que l'on peut faire au niveau du bâti et toute la programmation qu'on va prévoir notamment par rapport à l'utilisation des matériaux et la mise en œuvre que peuvent apporter les artisans, puisqu'il faut savoir que si on isole avec tel ou tel matériau, en fonction du bâti et de l'époque du bâti, on n'apporte pas des solutions efficaces et il faut le savoir. Donc, on a un bilan énergétique et notamment on attribue dans les subventions qu'on va accorder tout à l'heure, des primes à l'énergie et au bilan énergétique. Ce sont les premières actions qu'on a dans le centre ancien.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne de ces explications. Je voudrais juste Mme Bisauta puisque vous avez déjà été remerciée par les membres de l'opposition et je crois que c'est ce qu'il y a de mieux, pour voir qu'il y a un consensus sur le travail qui est fait dans cette ville autour de l'Agenda 21, le premier, le second démarre. Je peux vous dire que nous avons véritablement une petite révolution culturelle qui s'est opérée dans cette ville et cette révolution culturelle concerne autant les élus que les services, et aujourd'hui il ne se trouve pas de directeur de service dans cette maison ou de chef de service qui n'est conscience de la transversalité dont vous parlez les uns et les autres et de la nécessaire approche en termes de développement durable de nos politiques publiques.

Et ça c'est vrai évidemment pour les domaines essentiels de politique publique. Paradoxalement l'Agenda 21 concerne rarement la culture, sauf à Bayonne, Mme Bisauta, où ce quatrième volet a été ajouté avec les trois, le triptyque habituel du développement durable qu'on connaît tous ici et de l'Agenda 21. C'est la culture qui effectivement a aussi été abordée dans ce premier Agenda 21 et quand on fait un petit peu l'évaluation de ce premier plan d'actions, on se rend compte, il y a un certain nombre de décisions, un certain nombre d'institutions, un certain nombre de locaux, de lieux qui sont ouverts aujourd'hui à la jeunesse et en particulier à l'activité culturelle parce que ça avait été révélé dans le cadre de l'Agenda 21. J'en témoigne parce que j'étais adjoint à la culture à l'époque et je me souviens très bien où les choses avaient émergé. Je pense qu'il faut effectivement s'en souvenir et remercier ici ceux qui y ont travaillé, dans les services bien évidemment et puis les élus concernés dont Mme Bisauta.

Ce n'est pas un vote je crois, que c'est une prise d'acte. J'ai une hésitation. Bon écoutez, à toutes fins utiles on va voter. Il n'y a pas d'abstentions, pas de votes contre. On vote pour prendre acte.

Adopté à l'unanimité.

6. Fourniture de lanternes d'éclairage public à leds – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

M. Boutonnet : Merci M. le Maire très heureux puisqu'il s'agit d'apporter la lumière à nos concitoyens par la fourniture de lanternes d'éclairage public à leds.

La Ville s'est fixée pour objectif de réduire les consommations d'énergie électrique liées à l'éclairage public, la solution technique retenue consistant à renouveler les lanternes vieillissantes et énergivores par des lanternes de dernière génération à leds. Afin de choisir les fournisseurs chargés des prestations visées, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert européen, pour une durée d'un an reconductible deux fois et à signer les marchés à intervenir dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés, dont le montant minimum sur la durée totale est estimé à 1 150 000 € HT.

M. le Maire : Bien merci. On a une déclinaison, c'est le fruit du hasard, de ce qu'on vient de dire précédemment puisqu'on parle ici effectivement de choix en matière d'éclairage public à leds qui bien sûr va dans le bon sens.

Pas d'abstentions, de votes contre sur cette délibération ?

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

7. Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

M. le Maire : M. Soroste, il vous appartient maintenant de présenter les orientations budgétaires pour l'exercice 2016. Je voudrais auparavant faire quelques observations, comme ça je n'aurais pas besoin de les faire ensuite et ça ne prendra pas du tout sur les indications que vous donnerez parce que je serai sur des observations d'ordre général.

Je voudrais ici dire que, comme chacun sait, les orientations budgétaires s'inscrivent toujours dans la préparation du budget et que nous allons être soumis dans le budget mais aussi un peu dans les orientations budgétaires, un peu moins, à la présentation de chiffres, de ratios, d'éléments de tendances, également de comparaison, mais un exercice d'orientations budgétaires nous amène aussi, si on le veut bien, au-delà des chiffres, à nous interroger sur la mise en œuvre des politiques publiques, puisqu'aussi bien les OB, c'est tout simplement le questionnement sur la manière dont on met en œuvre les politiques publiques au travers de ces orientations. Donc je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire assez rapidement en quelque sorte la vision si on peut parler comme ça, et même dialectique de notre ville, dialectique parce qu'elle procède d'un raisonnement qui me paraît intéressant.

Première observation, c'est que notre ville est une ville active, personne ne le conteste ici, au travers du dynamisme qui la caractérise dans son économie, dans son évolution urbaine, dans sa population. Je vous rappelle qu'on a une population sensible des enfants, donc un taux de natalité qui augmente, de nouveaux quartiers qui apparaissent, également la rénovation du centre ancien (il vient d'en être question) qui se poursuit, qui a commencé il y a à peu près 25 ans et chaque année l'arrivée, chez nous, de nouveaux habitants, ce qui participe aussi de la dynamique démographique qui est parfaitement constatée par l'INSEE. Il suffit de se reporter aux derniers chiffres qui ont été livrés puisque notre population est actuellement, enfin était en 2013, de 48 000 habitants, ce qui veut dire aujourd'hui que nous sommes plus près de 50 000 habitants. Une ville à vivre, c'est un peu la définition de cette ville de Bayonne, à taille humaine également, avec une offre importante et variée d'activités que vous avez tous à l'esprit, de nature culturelle, sportive, de loisirs mais également des activités autour de la solidarité.

Ville active donc mais aussi ville pour tous. Bayonne se doit de permettre à chacun de trouver sa place dans la cité, et ce n'est pas forcément si facile que cela, car pour nous il est fondamental que chaque famille puisse trouver un logement. Et vous savez que nous sommes ici dans l'ADN de cette ville qui a toujours effectivement déployé des efforts considérables pour permettre l'accès au logement de tous et aussi un mode de garde adapté pour les enfants et il en sera question tout à l'heure dans le rapport que va présenter Mme Bensoussan car aussi bien s'il y a des enfants, il faut se poser aussi la question de savoir comment on peut les faire garder. Une école publique de qualité, on en parlera tout à l'heure lorsqu'il sera question du programme pluriannuel d'investissement pour nos écoles, enfin bref, une ville solidaire.

Notre ville est également une ville urbaine, et ce n'est pas un pléonisme parce que « urbs » signifiant cité ou ville en latin, mais quand on dit ville urbaine, ça veut dire que toutes ne le sont pas. Je ne citerai pas celles qui ne m'apparaissent pas être des villes urbaines mais il y en a forcément. Cette urbanité, Bayonne la tient vraisemblablement de son histoire mais pas seulement. Cela évidemment nous amène à avoir des obligations particulières, obligation morale en particulier de répondre, Mme Bisautu vous venez de le rappeler, aux enjeux majeurs du défi climatique. Car aussi bien l'Agenda 21 est l'outil entre autres qui permet cela. Une politique aussi volontariste en matière de mobilité tant il est vrai qu'effectivement ce sont les transports qui sont les premières origines de gaz à effet de serre, et je rappelle également la création de ce réseau de chaleur et de forte incitation aux économies d'énergie que nous annonçons et qui vont bien sûr se dérouler prochainement. Ce qui veut dire que cette ville sera bien urbaine puisqu'au fond, on fait en sorte que les deux sources de gaz à effet de serre dans le monde, à savoir le transport et l'habitat, les lieux où on vit et les lieux où l'on travaille, et bien ces deux sites-là, ces deux origines sont effectivement travaillées ici au travers de ce que je viens de vous rappeler.

Mais Bayonne est aussi une ville-centre qui offre, chacun le sait, de nombreux équipements et services qui la mettent dans une situation de centralité, d'obligation aussi qui n'est pas sans poser de problèmes, chacun le sait ici, parce que ces équipements et ces services excèdent largement les besoins de sa seule population. C'est pour ça que Bayonne est capitale. Et c'est pour ça que Bayonne effectivement est une vraie ville. Et le fait de dire que nous avons l'université, que la plupart des commerces se trouvent dans cette ville, l'hôpital est à Bayonne, n'est ce pas Mme la Présidente, les cliniques récemment regroupées, la culture avec les nombreux équipements existants ou à venir, tout cela participe effectivement de ce qu'on recherche dans ce souci qui est le nôtre d'assurer une meilleure efficacité et une meilleure pertinence aussi quant au périmètre de mise en œuvre de nos politiques publiques. Vous aurez compris évidemment à travers cela que Bayonne n'est pas seule dans cette affaire et qu'elle est nécessairement partenaire des villes qui l'entourent et des communes qui l'entourent.

Et fort de ce constat, de cette vision dialectique disais-je, c'est vrai sans hésiter, nous avons trois enjeux pour cette mandature que je vais évoquer très rapidement.

Faire de Bayonne une ville capitale à l'échelle d'un espace de vie qui est de l'ordre de 250 à 300 000 habitants, un bassin de vie que tout le monde a à l'esprit et qui dépasse comme vous le savez aussi sur le département voisin. Mais dans cette perspective, il nous faut donc nécessairement engager des projets structurants en matière de transport. Vous savez que le projet de Tram'bus est porté par la Communauté d'agglomération et largement soutenu par la Ville de Bayonne et son maire qui est le président du Syndicat des transports. Des projets structurants aussi d'aménagement urbain, de culture et de sport : vous savez tous que nous avons ce projet de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, de restructuration de la médiathèque, d'aménagement des sites sportifs de la Floride et de Sainte-Croix et nous réfléchissons comme chacun le sait aussi à la transformation du palais des sports de Lauga en salle de spectacle à l'échelle de notre territoire, sans pour autant remettre en cause sa fonction de halle de sports, qui est bien sûr sa fonction première et principale qu'elle ne perdra jamais. Ces équipements donc sont indispensables pour répondre aux besoins d'une agglomération en développement comme pour accroître bien sûr le rayonnement et l'attractivité de notre ville.

Le deuxième enjeu est d'affirmer l'identité propre de Bayonne, forte de son histoire et de ses traditions ; ce qui fait la spécificité de cette ville, sa force, sa richesse, son épaisseur, c'est son histoire. Tout le monde connaît ici le patrimoine, parce que tout le monde l'apprécie, un patrimoine architectural qui lui a valu le label de Ville d'art et d'histoire, un patrimoine aussi immatériel tant il est vrai qu'il y a des choses qui ne se calculent pas dans cette ville et que ses aspects festifs sont aussi à mettre au crédit de ce patrimoine immatériel. Et puis bien évidemment, il y a toutes les actions qui sont menées, je ne les développe pas ici et que vous connaissez déjà parce qu'elles ont été évoquées dans d'autres circonstances.

Le troisième enjeu et je termine avec ce troisième enjeu, c'est d'adapter la ville au défi contemporain. Ceci en nous positionnant de manière novatrice autour des trois piliers du développement durable mais pour Bayonne il y en a quatre, je l'ai indiqué tout à l'heure : c'est bien sûr l'économie, le social, l'environnement, et la culture. La nouvelle phase de l'Agenda 21, il en a été question il y a quelques secondes, va permettre de préciser les actions à conduire, Mme Bisaut a l'a rappelé. En matière d'environnement, vous le savez, la Ville va donc accompagner directement la transition énergétique, ceci a été précisé. Dans le domaine social, il faudra répondre au vieillissement de la population qui est un sujet que certains adjoints ici connaissent en particulier, qu'il s'agisse du Dr Pocq ou de Mme Lauqué qui ont en charge effectivement ces populations. Parce qu'il nous faut trouver aussi des solutions pour l'hébergement pour les personnes âgées et que notre centre communal d'action sociale a aussi historiquement ce souci-là de pouvoir répondre aux besoins de chacun. Si on devait attendre que les structures privées d'hébergement reçoivent notre population, et bien on sait bien que toute la population ne pourrait pas être reçue. Et c'est la raison pour laquelle cette Ville, depuis d'ailleurs fort longtemps, a mis la main à une véritable politique effectivement pour la création des EHPAD, je pense bien sûr à l'EHPAD qui est déjà de notre responsabilité ou du foyer Soleil, ce sont des orientations sur lesquelles nous ne reviendrons jamais. Dans le domaine économique, la Ville doit favoriser la venue de nouvelles entreprises. Mme Durruty vous y travaillez, ici et ailleurs, l'ailleurs étant la Communauté d'agglomération puisque l'économie est de la compétence de la Communauté d'agglomération, encore que le commerce, et c'est notre affaire, n'est-ce pas Mme Meyzenc, ce commerce nous aussi nous concerne et fait aussi partie bien sûr de l'économie, et là nous en avons une responsabilité directe.

Alors j'ai terminé en vous disant que pour pouvoir mener à bien tout cela, nous avons une méthode. Nous continuerons avec cette méthode qui est celle de la concertation. On a quelque fois brocardé cet exercice, en disant que cet espèce d'habillage que c'était une façon de se faire féliciter par la population après avoir arrêté des projets d'une manière définitive. La concertation pour nous, ce n'est pas cela. Nous souhaitons que des solutions soient assumées collectivement par la population. Certes ce n'est pas simple. Mais nous avons initié, ici, avec Mme Destin, il se trouve que Mme Florence Destin ne peut pas être avec nous ce soir (elle est bloqué par la neige à Iraty, c'est bien cela ? Ca veut dire qu'il y a de la neige à Iraty, elle nous a adressé un SMS pour nous dire ça) et c'est elle qui donc effectivement s'occupe de la commission qui est compétente en matière de dialogue citoyen. Et cette commission marche très bien, elle nous apporte un certain nombre de propositions sur un certain nombre de dossiers. Et puis, et je termine là-dessus, il y a ces ateliers que nous avons mis en place, ces portraits de quartiers, ces rencontres qui se font sur un mode jusqu'alors inédit où ce ne sont pas les élus qui viennent présenter un projet qui serait ficelé mais ce sont des spécialistes, des experts en matière de communication qui viennent quérir, qui viennent demander à la population et bien ses besoins, en l'aidant peut-être quelquefois à les exprimer de sorte qu'on puisse, nous éventuellement et le moment venu, les recevoir. C'est ce travail qui se fait, je vous rappelle qu'il a commencé à Polo Beyris, il se poursuit actuellement à Saint-Esprit, il se poursuivra dans d'autres quartiers de la ville. Le processus de la concertation est pour nous un dispositif ... (un de nos collègues a un petit problème pour arrêter son portable), ça n'empêche que je termine parce que c'était mon propos conclusif de dire que la concertation est absolument nécessaire pour faire en sorte que nos politiques publiques soient également celles de nos concitoyens et qu'elles puissent, lorsqu'elles sont arrêtées, être acceptées par ces mêmes concitoyens.

M. Soroste, je m'excuse auprès de vous d'avoir fait une introduction. Je n'ai pas du tout le sentiment d'avoir pénétré sur le domaine de votre expertise et je vous laisse maintenant présenter ce budget primitif ainsi que les budgets annexes, bien sûr pour le stade des orientations budgétaires où nous nous trouvons.

M. Soroste : Merci M. le Maire, chers collègues, l'an dernier à la même époque, je disais que l'exercice auquel nous nous sommes livrés ces dernières semaines est un exercice tout à fait exceptionnel. Exceptionnel au sens littéral du terme, un exercice d'exception auquel aucune collectivité, ni la nôtre, ni aucune autre, n'a été confrontée à ce jour. Vous vous en rappelez, moi aussi. Le propos était grave, clinique et chirurgical tant les changements, les inconnues et la responsabilité était grandes, très grandes. Nous avons répondu avec ce que devrait être la loi des temps, prospective et stratégie, courage et lucidité et ambition, ambition majeure pour la Ville de Bayonne.

Ces propos de février dernier sont plus que jamais d'actualité. Les contraintes de l'Etat, qui modifient structurellement et en profondeur nos budgets, nous y conduisent à nouveau. Plus que jamais, il nous faut faire preuve de responsabilité et de vision. Pour la deuxième année consécutive, nous avons travaillé d'arrache-pied avec M. le Maire afin de remettre les mains dans le cambouis de cette mécanique financière si particulière et qui ne ressemble décidément à aucune de celles que nous avons pu connaître sous les mandats précédents. Les temps sont donc réellement au changement et au courage. Et il nous a fallu reprendre politique par politique, chapitre par chapitre, ligne par ligne, pour la deuxième année consécutive. La baisse considérable des dotations de l'Etat nous a donc obligés de nous adapter en profondeur, à repenser les orientations et l'architecture des perspectives budgétaires pour trouver les solutions, faire preuve d'imagination et d'innovation, ne pas reproduire systématiquement les mêmes cadres décloisonnés, faire mieux avec moins et surtout respecter un objectif clair et

précis que M. le Maire a fixé et qu'il ne cesse de nous rappeler : ne pas augmenter les impôts en cette année 2016. L'objectif sera respecté, les impôts des Bayonnais n'augmenteront pas en 2016. Pourtant l'accumulation de la baisse des dotations de l'Etat et toutes les nouvelles obligations auxquelles nous sommes tenus de faire face auraient pu représenter des hausses très importantes d'impôts. L'an passé certaines villes ont eu recours de manière massive à de telles augmentations : 5 % à Lyon, 10 % à Lille, 15 % à Toulouse. Bayonne 0 % en 2015 et ce sera donc 0 % en 2016 et ce pour la huitième année consécutive : 8 ans sans augmentation des taux d'impôts des Bayonnais.

Et pour bien mesurer l'importance de notre décision, il faut tout autant mesurer l'impact du désengagement de l'Etat et il est nécessaire que les Bayonnaises et les Bayonnais aient connaissance de ces chiffres. S'agissant ainsi des dotations versées par l'Etat, la dotation globale de fonctionnement va connaître à nouveau pour notre Ville, cette année, une baisse très importante évaluée à 1 400 000 € et il convient de rappeler à ce stade que l'impact financier de ces réductions se cumulent d'une année sur l'autre et représente une perte de ressources totale de l'ordre de 11 millions d'euros environ pour Bayonne. 11 millions d'euros, c'est vertigineux. Cette baisse drastique des dotations constitue une contrainte financière extrêmement forte pour l'ensemble des budgets locaux et donc pour notre budget à Bayonne, réduisant les recettes, minorant l'autofinancement et dégradant de ce fait des équilibres financiers obtenus au prix de nombreux efforts. Il faut également constater que la baisse des dotations et des compensations sera cette année largement supérieure en valeur à l'évolution du produit fiscal.

En prenant l'hypothèse d'une relative stabilité des autres postes de recettes, l'exercice budgétaire 2016 serait caractérisé par une diminution significative des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1 million d'euros. Compte tenu de ces éléments, la poursuite des efforts engagés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement constitue une condition sine qua non au maintien des équilibres financiers de notre Ville. Dans tous les domaines d'intervention, le réexamen systématique et critique des crédits alloués l'année précédente s'impose comme une nécessité. La ligne de conduite définie lors des orientations budgétaires de 2015 continuera ainsi à être appliquée en 2016 et en 2017 avec une évolution des dépenses de personnel limitée à 1 % maximum par année. Il convient de rappeler que la Ville a fait un effort considérable en créant 27 postes d'agents référents pour ses écoles, à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Je souhaite souligner que l'endettement de la Ville a particulièrement diminué en 2015. Ainsi, la dette du budget principal est en diminution au 31 décembre 2015 avec un encours de 59,1 millions d'euros contre 63,9 millions d'euros fin 2014, soit près de 5 millions d'euros en moins d'endettement fin 2015. Cela correspond également à notre stratégie de dégager des marges de manœuvre nouvelles sachant que d'importants investissements seront réalisés dans les années à venir. Autrement dit une gestion saine, prospective et rigoureuse. Je veux ajouter encore, car beaucoup de villes et d'autres collectivités en France ont de grandes difficultés et les citoyens s'interrogent à juste titre, que la dette de la Ville représente un taux d'intérêt moyen faible : 2,65 % fin 2015 contre 2,75 % un an auparavant. Il faut également préciser que l'encours de la dette est structurellement sain, la totalité des emprunts étant classée 1A au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire présentant le risque financier le plus faible, l'échelle de classement allant de 1 à 6 pour le risque sur les indices et de A à F pour le risque sur la structure du prêt. Je le répète, nous sommes 1A. La dette de la Ville de Bayonne ne comporte ainsi aucun emprunt dit toxique.

Cette prospective financière, que nous avons initiée l'an passé et que nous réactualisons sans cesse pour nous adapter au mieux, nous permet d'envisager l'avenir résolument avec optimisme. Ainsi un travail d'envergure a été réalisé ces derniers mois par les élus et les services municipaux portant sur l'ensemble des projets d'investissement envisagés par la municipalité afin d'en préciser leur condition de réalisation technique et financière ainsi que les calendriers prévisionnels d'opération. Une programmation pluriannuelle a ainsi été établie pour les principaux projets d'investissement jusqu'à la fin du mandat afin de permettre leur mise en œuvre et leur financement. Dans ce cadre, la Ville envisage de réaliser un effort d'investissement significatif sur les prochains exercices, représentant entre 15 et 20 millions d'euros par an, ce montant tenant compte des financements attendus pour les principaux projets. La culture et l'éducation en constitueront deux axes majeurs.

Notre philosophie et notre objectif sont clairs, déterminés et affichés. Nous travaillons à développer l'attractivité de Bayonne sous toutes ces formes. Cette attractivité se veut d'abord culturelle, le principal projet étant bien sûr celui de la restructuration et extension du nouveau musée Bonnat-Helleu. Le dernier comité de pilotage a permis de confirmer le calendrier de réalisation. 97 équipes d'architectes ont candidaté, l'heureux élu sera connu au mois de mai.

La création des nouvelles salles de cinéma d'art et d'essai, dont les travaux ont démarré fin de l'année 2015, va se poursuivre ces prochains mois.

Dans le domaine de l'éducation, un véritable plan pluriannuel d'investissement a été mis au point pour la toute première fois pour la rénovation des écoles publiques bayonnaises, devant permettre une mise à niveau indispensable de ce patrimoine pour un coût global estimé à 7,5 millions d'euros. Parallèlement la mise en œuvre du plan numérique école sera poursuivie, permettant d'équiper les différentes écoles maternelles de matériels informatiques, de renouveler le parc existant dans les écoles primaires et de poursuivre le déploiement des vidéos-projecteurs interactifs. Je citerai, pour illustrer cette très grande ambition pour nos écoles, la création d'un pôle des arts théâtraux et numériques à l'école Malégarie, ainsi qu'à la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne.

De manière générale, le renforcement de l'attractivité de la ville de Bayonne, dont M. le Maire vient de parler, est considéré comme une priorité essentielle et constituera un véritable fil conducteur de l'action municipale pour les prochains mois, impactant de manière transversale les différents domaines d'intervention. De ce point de vue, les actions engagées en matière de tourisme et de commerce sont fondamentales, avec l'extension de l'Office de Tourisme qui s'achèvera en 2016 et la mise au point d'une nouvelle stratégie commerciale pour le centre-ville. Les premiers effets en sont déjà perçus, qu'il s'agisse de l'accroissement de la fréquentation touristique ou du succès des animations de fin d'année, reconnus par tout le monde. Il s'agit également de continuer la reconquête patrimoniale du centre-ville à travers les opérations d'amélioration de l'habitat, pour lesquelles la ville a accru ses moyens financiers et la mise en valeur du centre ancien avec la poursuite de la piétonisation de certaines rues.

Deux autres engagements forts trouveront encore une traduction substantielle dans les budgets d'investissement dès l'année 2016 et lors des prochains exercices. Il s'agit d'une part de la transition énergétique avec un engagement total de 2,5 millions d'euros et d'autre part de la mise en accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'agenda de l'accessibilité programmé avec un programme qui représente globalement 5,1 millions d'euros.

Je veux, de la même manière, souligner les efforts importants que nous réaliserons pour améliorer les infrastructures sportives dans la droite ligne de ceux de ces toutes dernières années. En 2016, nous construirons de nouveaux vestiaires à la Floride et nous prévoyons la réalisation d'un terrain de rugby synthétique à Sainte-Croix, deux réalisations nouvelles qui sont, on le sait, particulièrement attendues par les sportifs bayonnais.

Au total, le volume des dépenses d'équipement devraient représenter environ 16 millions d'euros au budget primitif de 2016, financé par les subventions à hauteur de 3 millions d'euros, des ressources propres pour 4 millions d'euros et un recours à l'emprunt limité de l'ordre de 6 millions d'euros équivalent au remboursement du capital, ce qui veut dire que l'endettement de bougera pas.

Nous avons pris à nouveau, vous le voyez bien, cet exercice des orientations budgétaires avec beaucoup de sérieux. Les budgets actuels n'ont strictement rien à voir avec ceux que nous réalisons par le passé. Prospective, adaptation, vision, stratégie, voilà ce que nous avons défini avec M. le Maire comme cadre et je veux vous remercier de la confiance que vous me faites M. le Maire, de mener cet exercice ardu et remercier aussi très sincèrement tous mes collègues élus et tous les services auxquels je veux rendre hommage pour leur disponibilité et leur compétence.

M. le Maire : Merci M. Soroste et merci aussi pour les services parce qu'on s'associe à vos remerciements. M. Etcheto a demandé la parole et M. Iriart va la prendre ensuite. M. Etcheto.

M. Etcheto : Merci M. le Maire, mes chers collègues, avant toute autre chose je commencerai par féliciter à mon tour et remercier les services notamment M. Foulon et son équipe pour la présentation technique et formelle de ce rapport d'orientations budgétaires toujours aussi clair et accessible.

Alors toujours aussi clair et accessible pour la présentation technique et formelle, M. le Maire, vous avez sûrement voulu rompre un petit peu la monotonie de l'exercice en introduisant une variante et un discours, je dirais, un petit peu plus politique en introduction. Ce n'est pas une mauvaise idée, je crois que ça aurait mérité peut-être justement de figurer dans le rapport parce que justement, s'il y a bien quelque chose que je partage là-dessus avec vous, c'est que les orientations budgétaires sont en effet un exercice politique tout autant qu'un exercice financier ou budgétaire. Et bien évidemment, c'est de ce point de vue-là que je commenterai à mon tour ce rapport d'orientations budgétaires.

Comme il est de coutume, le rapport s'ouvre par une présentation du contexte général, M. Soroste y a insisté, je ne m'y attarderai pas forcément parce que tous ces éléments sont assez bien connus. Vous nous rappelez la baisse sensible des dotations de l'Etat et notamment celle qui affecte notre budget municipal, c'est en effet une donnée majeure dont je ne veux sûrement pas minorer, ni la réalité, ni l'importance. Avec mes amis, je fais partie de ceux qui croient aux vertus de la dépense publique, non seulement pour ses fonctions redistributives et régulatrices, mais également pour son rôle économique de soutien et de stimulation de l'activité des entreprises. Et je pense également, comme eux, que d'autres choix auraient pu être faits davantage en ce sens.

Mais nous savons tous également l'état des finances publiques de notre pays. Un lourd héritage du précédent exécutif national et oui, mais les faits sont têtus, et faut-il, visiblement oui, il faut encore vous rappeler les 1 800 milliards de dettes laissés dans les caisses de l'Etat en 2012 et qu'il s'agit bien d'épurer. On aurait bien aimé ne pas les trouver, je vous le confirme.

Et nous savons tous aussi, parfaitement, que si vos amis de droite étaient aujourd'hui au gouvernement, non seulement ils n'auraient pas été plus généreux en matière de financement des collectivités locales mais encore qu'ils feraient encore bien pire en matière de restrictions budgétaires, ainsi que cela a été indiqué, ça vous intéressera M. Escapil-Inchauspé, plusieurs fois publiquement, M. Arcouet aussi bien vous avez subi quelques déconvenues en la matière. Je vous renvoie aux déclarations de M. Copé ou déclarations les plus récentes de MM. Fillon et Sarkozy de baisser de plus de 100 milliards d'euros les dépenses publiques, M. Fillon ayant précisé que la poursuite de la baisse des dépenses des collectivités locales était inéluctable. Vous voyez que je sais trouver des références qui font écho un petit peu chez vous.

Au-delà de tous les éléments de contexte que vous décrivez, certes intéressants mais sur lesquels nous ne pouvons pas grand-chose ici, je resserrerai l'attention sur la situation bayonnaise. D'abord pour regretter que rien ne soit indiqué, dans ces orientations budgétaires, sur les relations financières au sein de l'ensemble intercommunal et notamment que n'y soit pas évoquée la question si cruciale de la dotation de solidarité communautaire et de son évolution. Les perspectives de l'élargissement de l'intercommunalité rendent, il est vrai, cette question particulièrement sensible et complexe.

A propos des grands équilibres de la section d'investissement, les termes principaux de l'équation sont rappelés dans le rapport : contraction des dotations de l'Etat on vient de les évoquer, maintien des taux de fiscalité locale, progression des bases d'imposition, maîtrise nécessaire des charges de fonctionnement et possibilité de recours à l'emprunt.

Sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout le monde bien entendu ne pourra que s'accorder sur le principe de leur nécessité mais votre présentation est tout sauf précise pour permettre d'en juger le contenu et donc la pertinence. Vous annoncez vouloir limiter la progression des dépenses de personnel à 1 % maximum par an, ce qui correspond en gros certainement au GVT (glissement vieillesse technicité) et qui implique la stabilisation absolue des effectifs, voire davantage. Vous annoncez également une nouvelle baisse des subventions versées aux associations de l'ordre de 5 % semble-t-il, mais ce n'est pas formulé de manière tout à fait claire ; vous me préciserez peut-être ça tout à l'heure, ou à l'occasion du budget primitif. Ce qui n'est pas du tout exposé dans aucun de ces deux cas, ce sont les secteurs d'activité, les critères, les directions et donc les choix que vous voulez opérer en la matière et donc l'impact de cette politique de maîtrise de la dépense municipale dans le service rendu aux citoyens. Nous restons ici pour l'instant dans le flou.

Pour le reste votre équation budgétaire apparaît fortement contrainte par plusieurs éléments. La baisse des dotations en est un, mais ce n'est pas le seul. Deuxième contrainte, vous l'avez évoquée, votre immobilisme sur les taux de fiscalité locale. Vous affirmez ne pas vouloir les augmenter sur toute la durée du mandat, j'ai entendu appuyer plus fortement ici, en 2016, donc peut être que la porte reste ouverte pour la suite. Vous n'en serez pas à un dédit près, il est vrai que vous vous êtes sur la question ficelés, les uns et les autres, par vos scabreuses promesses de campagne de baisse des impôts locaux. Promesses définitivement enterrées, toute honte bue. Troisième contrainte, votre nouvelle doctrine, M. le Maire, en matière de politique de développement urbain. Je fais allusion ici à vos prises de positions récentes, dans la presse, sur la pause en matière de production de logements à Bayonne. Non seulement il s'agit d'un contresens en matière de politique urbaine et de politique sociale mais cette décision vient en outre compromettre la seule ressource dynamique qui nous restait à travers l'élargissement des bases d'imposition. D'ailleurs dans les documents annexes que nous avons, on voit, dans les documents prospectifs, qu'à partir de 2018 vous prenez en compte ce ralentissement.

A partir de là, quelles sont donc les marges de manœuvre que vous nous indiquez ? Le recours à l'emprunt. Vous annoncez ainsi que vous voulez accroître l'endettement de la Ville alors que vous nous dites que vous avez diminué la dette. Oui, la dette diminue dans la mesure où on aura l'occasion de le voir un petit peu plus loin, vous n'exécutez pas le budget d'investissement, on aura l'occasion de voir ça. L'an dernier 8 millions d'emprunt inscrits, moins de 1,5 million je crois de réalisés : donc forcément quand on ne fait pas les projets, on dépense moins. Après tout, pour ce qui est du recours à la dette, les taux sont à un niveau historiquement bas et l'idée pourrait donc sembler intéressante, sauf qu'elle peut être aussi inquiétante et dangereuse si on prend en compte l'ensemble des données. Certes l'encours de la dette s'inscrit plutôt dans une tendance baissière depuis 2011, elle est à 59 millions depuis cette année, vous l'avez rappelé, mais ce n'est pas le seul indicateur à prendre en compte.

Tout d'abord, si l'on regarde le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement annuelle brut, la trajectoire est inverse et l'indicateur se dégrade déjà : 6,1 années en 2013, 7,1 en 2014, 7,8 en 2015 et je fais observer du reste qu'à niveau d'endettement égal, le ratio de désendettement sera lui amené à s'élever mécaniquement du fait de la contraction inexorable de la capacité d'autofinancement. Je rappelle en effet, et vous le rappelez vous-même dans le rapport, que la baisse des dotations est amenée à se poursuivre selon le même niveau et les mêmes modalités l'an prochain : 1 400 000 € de moins en 2017 ce qui se répercute presque mécaniquement sur notre capacité d'autofinancement. On a eu l'occasion aussi d'entrevoir que les perspectives après 2017 ne seront certainement pas différentes. Dans cette perspective et avec un encours de la dette stable, cela impliquerait que notre ratio de désendettement passerait dès l'an prochain de 7,8 à 9 années avec le même montant de dette. Vu ce que vous nous dites envisager, une reprise de l'endettement jusqu'à 70 millions d'euros dans un contexte annoncé de contractions de la ressource budgétaire qui se poursuivra donc sans aucun doute après 2017 entraînant une dégradation mécanique de la CAF, avec un tel encours, nous atteindrions ou dépasserions les 12 années de désendettement, ce qui constitue, tout le monde le sait ici, un niveau d'alerte et compromettrait la situation de la Ville pour les années suivantes. Mais cela vous émeut-il vraiment ?

Mais surtout de la dette pour quoi faire ? Pour quel projet de ville ? Pour quels projets d'équipement et d'investissement ? Alors si le propos des orientations budgétaires était volontiers disert sur le contexte bancaire et financier, et notamment sur l'évolution de l'Euribor 3 mois, dont l'utilité directe ne sautera pas franchement aux yeux de la représentation municipale, ce rapport était beaucoup plus taiseux sur votre vision urbaine, M. le Maire, qui apparaît tout de même, à la faible lumière de ce document, assez famélique et parcellaire. Alors vous en avez tardivement pris conscience et vous nous avez livré un développement qui était sans doute nécessaire mais au contenu je le crains assez convenu, un peu bateau, jalonné de pas mal de poncifs et de lieux communs, je ne les ai pas tous relevés, une ville à vivre, très bien, peut-être, je ne sais pas trop ce que tout cela veut dire. Ce que je veux dire, c'est que derrière le joli rideau de mots et de phrases derrière lequel vous tentez de dissimuler la réalité, l'envers de la tapisserie, la réalité est beaucoup plus inquiétant et beaucoup plus cruel, parce que nous rentrons là, je le crains, avec cette politique d'investissement annoncée dans la partie la plus révélatrice mais aussi la plus édifiante de ces orientations budgétaires, à travers ce que vous nous dites donc de votre politique d'investissement.

Tout à l'heure j'ai remercié, comme il se doit, le travail des services pour la réalisation de ce document. Je crains de ne pas pouvoir élargir ces félicitations et ces remerciements à la commande politique. Cela doit faire je pense les 8^{es} ou 9^{es} orientations budgétaires qui me sont présentées depuis que je suis élu sur ces bancs. Je n'en ai jamais vu sur le sujet d'aussi désinvoltes et inquiétantes que celles-ci, tant s'en faut.

Commençons par le commencement si vous le voulez bien. Vous nous dites de manière liminaire je cite : « un travail d'envergure a été réalisé ces derniers mois par les élus et les services municipaux portant sur l'ensemble des projets d'investissement envisagés par la municipalité, afin d'en préciser leurs conditions de réalisation techniques et financières ainsi que les calendriers prévisionnels. Une programmation pluriannuelle a ainsi été établie pour les principales opérations d'investissement afin de permettre leur mise en œuvre et leur financement. Cela permet de définir les contours d'une véritable prospective financière et d'investissement sur le mandat ». Bravo. Il était bien temps ! Vous nous avouez donc avec candeur que le travail initial, qui aurait dû être engagé dès votre entrée en charge, et je suis gentil parce qu'on a quand même à faire ici à des élus sortants pour la plupart, vous venez seulement pour ce travail de vous y mettre deux ans après le début du mandat et encore n'êtes-vous pas tout à fait au point, comme nous le verrons assez rapidement.

Je poursuis. Vous nous annoncez un niveau d'investissement très soutenu pour l'année 2016 avec 16 millions d'euros. Le problème, lorsqu'on reprend un à un les projets que vous égrenez, et qu'on les additionne, on arrive à peine à la moitié du budget annoncé : 8 millions d'euros. Je vous passe le total vous le ferez, j'ai d'ailleurs rajouté le million d'euros du PNRQAD que vous aviez oublié de remettre dans le texte mais qui était dans les documents annexes. En revanche, il y a aussi des comptes doubles. Par exemple la somme inscrite pour Malégarie, 500 000 €, elle fait doublon avec celle de l'Ad'AP où il y a déjà 300 000 € qui sont la même somme qui est programmée pour l'école. Ca ce sont des broutilles au vu du reste. Alors cette distorsion, vous prétendez inscrire 16 millions mais on en voit 8. Cette distorsion ne concerne pas seulement les dépenses mais aussi les recettes. On s'attendrait logiquement à 16 millions d'euros on en trouve que 13. Où sont les 3 millions d'euros qui manquent ? Envisagez- vous des cessions de patrimoine ? L'emprunt est-il une variable d'ajustement qui irait jusqu'à 9 millions au lieu de 6, ou alors avez-vous des ressources cachées, un bas de laine peut-être ?

En vérité, tout cela ne doit pas vraiment vous étonner parce que vous nous avez déjà fait le coup l'an dernier avec un taux d'exécution de la section d'investissement particulièrement médiocre à 55 %. Alors je traduis, cela veut dire que vous n'avez réalisé qu'à peine la moitié de ce que vous avez inscrit au budget. Ca ne paraît pas vous émouvoir mais à titre de comparaison je rappellerai que le taux d'exécution pour la section d'investissement à Biarritz se situe à près de 75 %, tandis que pour le département des Pyrénées-Atlantiques, sur les sept derniers exercices, il s'est toujours situé entre 80 et 90 %, jamais en dessous. Et j'ai ici, on pourra l'utiliser tout à l'heure, un rapport de la Chambre régionale des comptes à propos d'une commune de la région Nord-Pas-de-Calais, je crois que c'est Château-Thierry, quelque chose comme ça, avec les observations du rapport de la Chambre sur les taux d'exécution d'investissement aussi faibles, qui sont assez sévères.

La conclusion partielle, je vous rassure, qui s'impose est en vérité très claire : il s'agit sur ce sujet encore de la tactique de l'affichage et de l'effet d'annonce. Vous nous présentez des budgets d'investissement délibérément gonflés, en trompe-l'œil, avec évidemment l'intention de donner le change et l'illusion du volontarisme. En vérité, il s'agit encore là d'un acte de dissimulation. L'affaire est assez grave puisqu'il s'agit de la sincérité du budget qui nous est présenté. Alors certes il ne s'agit ce jour que des orientations budgétaires et non du budget primitif, mais pour le budget de l'an dernier où vous situez le taux d'exécution à 55 % c'était bien le budget primitif, et les observations là-dessus de la Chambre régionale des comptes vont dans le même sens.

Ce n'est pas tout, et peut être pas le plus grave. Votre désinvolture budgétaire prend encore d'autres tours tout aussi stupéfiants. Voilà ce que vous nous dites à propos des orientations générales des investissements pour la mandature, je vous cite encore, je ne fais que prendre vos chiffres et vos mots : « la Ville envisage de réaliser un effort d'investissement significatif sur les prochains exercices représentant entre 15 et 20 millions d'euros par an ». OB 2016. Voilà maintenant ce que vous nous disiez sur le même sujet, il y a exactement un an, dans votre propre rapport d'orientations budgétaires pour 2015 : « la capacité d'investissement de la Ville, je cite, sur le mandat est estimé à 55 millions d'euros. Avec une moyenne d'environ 11 millions d'euros par an, la Ville conservera une capacité d'investissement significative qui devrait placer Bayonne dans la fourchette haute des villes de même dimension ». Alors là, je vous le dis franchement, on reste littéralement assis devant un tel prodige. C'est à croire que vous avez trouvé la formule de la pierre philosophale ! Vous avez réussi le tour de force de dégager miraculeusement plus de 50 % de capacité d'investissement supplémentaire, en faisant tomber de nulle part, sur notre Ville, une manne de près de 40 millions d'euros toutes contraintes égales par ailleurs, je vous ai entendu tout à l'heure le rappeler, mon cher Michel.

Trêve de plaisanterie, je redeviens sérieux parce qu'il faut bien tout de même qu'il y en ait qui le soient. On reste saisi d'une telle faculté à se dédire aussi radicalement d'un budget sur l'autre. Encore un élément qui nous engage à ne pas croire à la sincérité du budget que vous nous préparez là ; encore un élément qui nous engage à prendre avec beaucoup de circonspection vos capacités de prospective budgétaire.

Et j'en viens maintenant aux projets que vous nous annoncez sur la durée de la mandature. Vous prétendez notamment prioriser la culture et l'éducation. Et bien examinons tout d'abord le cas de l'éducation. Vous vous poussez un petit peu du col, je vous cite encore : « un véritable PPI a été mis au point pour la première fois pour la rénovation des écoles publiques bayonnaises devant permettre une mise à niveau indispensable de ce patrimoine ». Là aussi il était temps ; en effet, cela faisait quelques années que nous le réclamions sans être écoutés, et c'était un point majeur de notre projet municipal. L'urgence est d'ailleurs telle que notre quotidien favori à tous s'en faisait l'écho, il y a quelques jours, en répercutant les réflexions d'un parent d'élève à propos de l'état déplorable de l'école de ses enfants, c'était je crois dans « Le Brouillarta » de samedi. Mais voilà « le formidable PPI » des installations scolaires que vous nous annoncez, vous le chiffrez à 7,5 millions d'euros. Alors si on le rapporte maintenant au montant global d'investissement que vous affichez, avec donc une moyenne de 18 millions d'euros par an, entre 15 et 20, soit 90 millions d'euros au total, cela nous donne à peine 8 % de l'effort d'investissement que vous affichez. Tout de suite ça fait quand même un petit peu plus chiche. Et je vais rentrer dans le détail parce qu'à vrai dire, 7,5 millions, lorsque l'on sait qu'il y a déjà un peu plus d'un million engagé, depuis la mandature précédente, pour la rénovation de l'école Malégarie, et au moins 1,5 million d'euros, c'est un chiffre sous évalué, ce sera sans doute 2 à 2,5 millions d'euros pour la relocalisation forcée et pas choisie de l'école élémentaire du Petit Bayonne, il ne restera donc plus que 4 à 5 millions, sans doute plus près de 4, pour la vingtaine des groupes scolaires bayonnais restants, c'est-à-dire l'équivalent du gros entretien ordinaire, ni plus ni moins : on y consacre en effet environ aujourd'hui un petit million d'euros par an, 850 000 € cette année. Pour les groupes scolaires qui sont à créer, qui sont attendus depuis longtemps, aussi bien au Prissé qu'à Arroussets, on repassera. Donc sous l'habillage flatteur de PPI, vous cherchez donc à camoufler en réalité une politique toujours aussi médiocre en direction de l'éducation.

Avant d'en venir à la culture, maintenant un petit mot tout de même du grand absent, même si M. le Maire en a fait allusion, mais du grand absent une nouvelle fois de ces orientations budgétaires qui se trouve pourtant au cœur des préoccupations de nos concitoyens et des enjeux de notre territoire : la politique de mobilité. Avant tout, vous auriez pu avoir au moins la courtoisie de nous remercier puisque nous allons vous permettre d'économiser les 5 millions d'euros que vous vous apprêtiez à dépenser inutilement dans l'achat de ce parking auquel vous êtes en train de renoncer un peu piteusement. En revanche, nous ne voyons aucunement évoqués dans vos investissements les aménagements urbains liés à la mise en place prochaine du TCSP. Oui je n'arrive pas à dire Tram'bus parce que comme ce n'est pas un tram, je suis désolé. Oserais-je vous rappeler que ce chantier qui devait être prioritaire, pour lequel d'ailleurs les financements attendus du département étaient d'une urgence telle qu'il y a eu un émoi au moment de la campagne électorale puis finalement on n'en a plus entendu parler, oserais je vous rappeler que ce chantier doit être achevé pour 2019, lui aussi. Il est vrai que vous l'avez sacrément enlisé, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération et du Syndicat des Transports, et que, si les bus ont été déjà maintes fois repeints, on attend toujours le premier coup de pioche. Sans doute que la peinture pourra passer encore dans l'intervalle.

Venons-en enfin à la culture. Votre mandat était parti très fort dans ce domaine avec la suppression de festivals emblématiques et le cuisant échec de Kulture Sport. Certainement vexé par ces premiers fiascos, vous avez donc décidé de jouer votre va-tout dans ce domaine avec l'affaire du musée Bonnat que vous imaginez devenir le cache-misère d'un mandat déjà fort compromis. Mais à quel prix ! Lors du précédent budget primitif, le 9 avril dernier, il y a seulement dix mois, parmi les principaux projets d'investissement, vous présentiez à la représentation municipale celui des réserves mutualisées avec l'inscription des premières dépenses afférentes. Trois mois plus tard, fin juin, vous annoncez tout à trac que vous renoncez au projet des réserves mutualisées, parce qu'il s'avérait trop coûteux à 6,5 millions d'euros. Je vous cite, c'est dans le Sud-Ouest du 30 juin 2015 : « La Ville ne pouvait pas se permettre d'investir autant ». Vous abandonnez donc le projet pour un autre que vous estimez alors à 10 millions d'euros. On notera déjà au passage le premier problème de cohérence. Six mois plus tard, on vient de prendre encore 7 millions d'euros supplémentaires avec le chiffrage que vous nous présentez aujourd'hui pour la première fois en conseil municipal de manière un peu cavalière quand même pour un montant pareil : 16,8 millions d'euros. Mais ce n'est là qu'un coût partiel : il faudra y rajouter bien évidemment les 400 000 € déjà perdus sur le premier projet, le 1,5 million d'euros que je disais sous-évalué et que j'évoquais tout à l'heure du coût de relocalisation de l'école élémentaire du Petit Bayonne, moi je fais le pari qu'il sera plutôt à 2,5 millions d'euros et celui des réserves et de l'extension du Musée Basque, non évalué, ce qui signifie qu'on ne s'en tirera pas à moins de 20 millions d'euros au total au bas mot. Au bas mot !

Vous réussissez donc la prouesse de tripler la facture en 6 mois, alors que vous nous disiez que la Ville ne serait pas capable d'assumer le tiers de ce montant. Quant au tour de table financier sur un projet d'un tel montant, pas un traître mot. Dans votre folle précipitation, vous ne vous êtes même pas soucié d'assurer et de consolider les partenariats financiers, pourtant indispensables à un investissement de cette charge. Alors une telle versatilité et une telle incohérence sont déjà consternantes. Mais lorsque l'on sait que vous imposez un forcing irresponsable pour faire sortir ce projet à tout prix, quand je dis à tout prix je dis au sens propre, pour 2019, à des fins si basement électoralistes, au mépris des conséquences budgétaires ou patrimoniales pour les Bayonnaises et les Bayonnais, on mesure votre sens très particulier de l'intérêt général.

Et on frémit d'autant plus qu'on sait désormais, par expérience, le surcoût de vos errements en matière de projets. En agissant de même avec l'Atalante, vous avez laissé exploser la facture de 2 à 3,8 millions d'euros. Même chose avec l'aménagement du Gaztetxe, annoncé d'abord certes sur des sommes plus modestes : alors c'est d'abord à 50 000 € pour les deniers de la Ville et qui nous a coûté finalement le double. Cela vous a d'ailleurs valu d'être épinglé une seconde fois dans la même édition de Sud-Ouest, d'ordinaire moins impertinent à votre égard. On n'ose imaginer un dérapage du même ordre pour le projet du musée Bonnat. Mais cela vous soucie-t-il vraiment, l'état dans lequel vous allez laisser cette ville ?

Monsieur le Maire, mes chers collègues de la majorité, je le dis gravement : si cette analyse, certes sans concession, devait vous apparaître par trop sévère, c'est que vous auriez perdu, je le crains, le sens des réalités, le sens de cette ville, de son intérêt et de celui de ses habitants. Je vous remercie de votre attention

M. le Maire : M. Iriart vous avez la parole, ensuite on répondra aux questions M. Soroste, et moi-même et d'autres éventuellement. M. Iriart.

M. Iriart : Je voudrais à mon tour apporter notre contribution à ce débat sur les orientations budgétaires qui précède un débat qui sera au moins aussi conséquent à l'occasion du prochain conseil municipal sur le vote et l'adoption du budget.

Depuis l'année 2015, nous sommes rentrés dans une période de plusieurs années, dont il est aujourd'hui difficile de prévoir la fin, période de plusieurs années qui verra les recettes des collectivités locales diminuer de manière significative. Je ne rentre pas dans le détail, cela a été largement évoqué. Contrairement à d'autres pays européens, nos collectivités locales, dans l'élaboration de leurs budgets, ne maîtrisent qu'une partie limitée de leurs ressources. Cette réalité s'impose en particulier aux régions et aux départements dont l'autonomie de décision sur leur propre fiscalité est réduite à une peau de chagrin, au regard de leurs budgets et de leurs responsabilités. Et cette même réalité, dans une moindre mesure, s'impose aussi aux communes. Je pense qu'il est bon de rappeler, à nouveau, dans un débat sur les orientations budgétaires que dans une Ville comme celle de Bayonne, plus de la moitié des recettes relèvent de décisions qui échappent au conseil municipal.

C'est la caractéristique de cette organisation administrative, qui dans une France insuffisamment décentralisée à mes yeux, confie aux collectivités locales un certain nombre de compétences tout en verrouillant par le haut le cadre financier qui conditionne leur action. Je suis à l'inverse, convaincu qu'une plus grande responsabilisation des élus locaux, exercée dans le cadre d'une décentralisation plus aboutie serait également plus efficace en termes de gestion des finances publiques et de maîtrise de la dette. Cette organisation n'empêcherait par ailleurs en rien, la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre collectivités. Cette problématique dépasse bien entendu la capacité d'agir des conseillers municipaux que nous sommes, mais il me semblait important de rappeler, comme l'an dernier et probablement comme les années suivantes, à l'occasion de ce même débat sur les orientations budgétaires, que le système que nous subissons n'est pas une fatalité.

Faute de pouvoir construire leurs budgets de manière dynamique, en raisonnant simultanément sur leurs dépenses mais aussi sur l'ensemble de leurs recettes, les collectivités locales sont donc amenées comme tout ménage, comme tout foyer, à devoir gérer et utiliser les ressources que l'on veut bien leur octroyer. Quoi que l'on pense de cette situation, c'est l'exercice qu'il nous faut conduire de manière responsable en assumant la contrainte des équilibres financiers et des choix parfois douloureux qui vont avec. Siéger dans les rangs de l'opposition ne nous dédouane pas de cette obligation de responsabilité.

C'est pourquoi, dans ce contexte complexe, il nous paraît absolument nécessaire d'informer précisément les habitants de la Ville et de les éclairer en distinguant bien, ce qui relève d'un cadre imposé et ce qui relève d'un choix de gestion. C'est ce que je me propose de faire, pour chacune des trois questions principales qui se posent, selon moi, dans l'élaboration du budget 2016.

La première question concerne la fiscalité.

En 2014, la simple augmentation du nombre des habitants bayonnais et donc des contribuables, avait permis, en maintenant les mêmes taux de fiscalité, de compenser la baisse des dotations d'Etat. Les recettes de la Ville avaient pu se maintenir par rapport à 2013. Cette stagnation de recettes constituait déjà une rupture par rapport aux années précédentes qui voyaient les recettes augmenter régulièrement. Mais pour autant, le maintien à niveau de ces recettes apparaissait déjà comme un moindre mal.

En 2015, l'augmentation du nombre des contribuables n'a pas suffi pour compenser la baisse des dotations. Les recettes ont donc diminué par rapport à 2014 et vous prévoyez qu'il en sera encore de même en 2016. Dans ce contexte, la seule façon de maintenir pour la Ville un même montant de ressources pourrait passer par une augmentation des taux d'imposition. C'est une hypothèse que vous ne retenez pas en 2016. Compte tenu des taux déjà en vigueur qui sont relativement élevés, et compte tenu du contexte économique qui frappe de nombreux foyers, nous partageons aussi ce choix. C'est la ligne que nous avions défendue pendant la campagne électorale. En décidant de ne pas augmenter les taux d'impôts, il nous faut donc gérer une situation qui voit les ressources de la Ville diminuer. Il faut donc faire face à une équation budgétaire encore plus compliquée.

La deuxième question importante concerne les dépenses de fonctionnement.

En effet l'excédent dégagé par la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, que l'on appelle la CAF brute ou la capacité d'autofinancement brute, diminue depuis 3 ans : 10,1 millions d'euros en 2013, 9,6 en 2014, 7,6 en 2015. Or cette CAF brute doit servir à financer chaque année le remboursement des emprunts et à dégager si possible de la ressource propre pour financer de nouveaux investissements. Avec un montant brut tombé à 7,6 millions d'euros, on n'est plus très loin des 6 millions d'euros de capital de remboursement d'emprunt que la Ville doit rembourser chaque année. Il devient donc urgent de stopper la chute de la CAF brute. Pour y parvenir, avec des recettes en diminution, il est donc impératif de diminuer aussi les dépenses de fonctionnement, et ce dans une proportion au moins aussi importante. C'est ce que vous vous proposez de faire en affichant pour l'année 2016, une réduction des dépenses de 5 % par rapport à 2015, hors dépenses de personnel.

Nous ne vous reprochons pas de fixer un cap de réduction des dépenses. Le respect de l'équilibre des comptes l'impose en effet. Pour autant, le rapport qui nous est présenté n'est pas très précis sur la manière d'y parvenir, si ce n'est en indiquant que les subventions versées aux associations seront, comme l'an dernier, concernées par cette baisse de 5 %.

Dans l'attente de connaître vos intentions plus précises lors du prochain conseil qui portera sur le budget, nous souhaiterions néanmoins rappeler un point important à nos yeux. Compte tenu de l'ampleur de l'effort à mener, il nous semblerait logique que l'ensemble des dépenses de fonctionnement soient, toutes, réexaminées avec soin. C'est aussi ce qui est dit dans le rapport, c'est ce que vous disiez tout à l'heure M. Soroste, mais je souhaitais souligner ce principe car à la lecture de vos intentions concernant le budget des fêtes traditionnelles et de la temporada, nous apprenons que vous prévoyez de maintenir pour les fêtes, en 2016, la même subvention d'équilibre qu'en 2015 sans la diminuer, soit 1,2 million d'euros. Vous prévoyez aussi de

maintenir les crédits alloués à la temporada au même niveau qu'en 2015, soit 1,3 million d'euros, en faisant le pari que la fréquentation des arènes sera au rendez-vous pour couvrir ses dépenses, sans générer une charge supplémentaire dans le budget de la Ville. Sur un autre domaine, je rappelle aussi la décision prise, il y a quelques mois, de faire supporter au budget de la Ville, une charge supplémentaire de 274 000 €, au bénéfice de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Certains services à la population méritent sans nul doute d'être préservés d'une diminution trop sévère. Nous avons par exemple l'an dernier, soutenu votre décision de préserver le budget du CCAS et des structures éducatives. Mais il nous semble que les crédits alloués aux fêtes, à la temporada ou au rugby professionnel ont vocation quant à eux, à contribuer aux nécessaires mesures d'économie comme les autres dépenses de fonctionnement. Nous continuerons de plaider pour que les efforts budgétaires, hors dérogations à vocation sociale, soient au maximum partagés.

La troisième question centrale de tout budget concerne le recours à l'emprunt.

Une fois le remboursement des emprunts déduit de la CAF brute, reste la CAF nette : autrement dit, l'autofinancement dégagé au cours d'une année de fonctionnement pour investir. A niveau d'emprunt sensiblement identique, la diminution de la CAF brute depuis 3 ans, génère mécaniquement une diminution de la CAF nette. Cette dernière s'élevait encore à 4,1 millions d'euros en 2013, elle n'était plus que de 3,3 millions d'euros en 2014, pour tomber à 1,5 million d'euros en 2015. Sa capacité d'autofinancement tendant vers 0, la Ville de Bayonne ne pourra plus désormais compter dans les années à venir que sur des subventions d'investissement, malheureusement de plus en plus hypothétiques, pour soulager son effort d'investissement. Le recours à l'emprunt ne peut constituer la variable d'ajustement, et il sera donc nécessaire de prioriser les investissements tout en contrôlant le niveau d'endettement. Nous partageons le choix de maintenir en 2016, le niveau de la dette au même niveau que l'année précédente. La dégradation du ratio de désendettement depuis trois ans qu'évoquait Henri Etcheto, mérite en effet une vigilance importante. En conséquence, la Ville de Bayonne devra, comme pour les dépenses de fonctionnement, cibler ces priorités en matière d'investissement. La rénovation des écoles publiques et l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées, que vous prévoyez entre autres, nous semblent en particulier incontournables. Nous continuons de penser que l'aménagement des voies cyclables, auquel il n'est pas fait référence dans le rapport, devrait aussi constituer une priorité dans le programme des investissements structurants pour les quatre ans qui viennent, compte tenu du retard à rattraper dans ce domaine.

Voilà au final la contribution que nous voulions apporter dans ce débat relatif aux orientations budgétaires, dans le souci de faire part publiquement auprès des Bayonnais et des Bayonnaises, de notre lecture de la situation financière de la Ville, de jouer notre rôle d'opposant en attirant l'attention sur la dégradation de certains indicateurs, appelant à une vigilance accrue et en identifiant parmi vos choix budgétaires, ceux que nous partageons et ceux que nous aurions arbitrés différemment. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Alors M. Soroste, vous avez la parole.

M. Soroste : Merci M. le Maire, je vais répondre bien sûr à tout ce qui a été dit.

M. Etcheto, à vous écouter on a l'impression que la Ville est dans une situation financière assez catastrophique. C'est le cas d'autres villes, mais pas de la nôtre. Alors je vais reprendre un certain nombre de points, pas tous, parce qu'il y a des points qui ne méritent peut-être pas de s'y attarder.

Alors dans l'ordre où vous vous êtes exprimé, d'abord au niveau de la dette de l'Etat, moi ce qui me désole, et les chiffres sont là, ils sont têtus, il ne s'agit pas de regarder les choses en l'air, nous avons pour la première fois la dette de la France qui a dépassé 2 000 milliards d'euros. Il y a 4 ans, on n'était pas à 2 000 milliards d'euros. C'est un fait c'est comme ça, ce qui veut dire quoi ? Ce qui m'inquiète moi, c'est qu'on prend 11 milliards d'euros sur les collectivités mais la dette continue à monter, donc c'est un puits un peu sans fond. C'est ça qui est inquiétant. Moi j'aurais préféré que l'effort que nous menons et on voit quel effort ça représente pour une ville comme Bayonne, on nous enlève 11 millions d'euros donc qui font partie de ces 11 milliards, et malgré ça la dette France monte. Je n'y peux rien, ce sont les chiffres. Nous sommes pratiquement à 100 % du PIB. Vous regarderez tout ce que je vous dis, on n'était pas à 100 % du PIB il y a 4 ans. On ne fait qu'augmenter la dette en valeur absolue et en pourcentage du PIB. Ce sont les faits, c'est comme ça, c'est têtus mais moi ce qui me fait mal ici, puisqu'on est au conseil municipal de Bayonne, c'est qu'on participe, nous, à hauteur de 11 millions d'euros, ce qui est énorme, vertigineux je l'ai dit tout à l'heure. Et c'est vrai, 11 millions d'euros dans ces 11 milliards qu'on nous demande aux Bayonnais, alors que la dette continue à augmenter, alors où on va : je ne sais pas, on n'est pas à l'Assemblée Nationale mais c'est plus qu'inquiétant.

Je rajouterai à ce niveau-là, et je voulais quand même le répéter, que les choses soient claires, que le revenu fiscal moyen des Bayonnais est 5^e sur 5 à l'ACBA ; je répète : 5^e sur 5 à l'ACBA. Nous sommes derrière le Boucau, faut pas rêver, et nous sommes très loin du revenu fiscal moyen des Anglois et des Biarrots ou des Bidartars. Donc on est très loin et au Pays Basque puisqu'on en parle beaucoup actuellement, nous sommes 48^e. C'est clair, les choses sont dites. Nous sommes premiers en nombre d'habitants mais 48^e au revenu fiscal moyen par habitant. Ce qui fait que depuis 10 ans que je suis ici en tant qu'adjoint aux finances et à la fiscalité et au contrôle de gestion, en priorité c'est de ne pas augmenter les impôts et on le fait depuis 8 ans. Voilà, parce que je pense que le premier service qu'on peut rendre aux Bayonnais, c'est de ne pas augmenter les impôts. Et l'Etat nous a pris 11 millions d'euros et quand on dit qu'on n'augmente pas les impôts, c'est déjà très bien et on aurait pu les baisser parce que vous imaginez quand même que les 11 millions d'euros qu'on nous a enlevés, on aurait pu baisser les impôts de 2, 3 ou 4 millions d'euros, puisqu'au bout de 11 millions d'euros qu'on nous a enlevés, la situation financière est saine. C'est comme ça. Les chiffres sont là aussi têtus.

Deuxième réponse que je peux vous apporter : la DSU, la dotation de solidarité urbaine. C'est une question essentielle dans le débat que nous avons aujourd'hui, c'est 4 millions d'euros pour nous mais je vous rassure M. Etcheto, nous avons des moyens techniques que nous saurons utiliser pour éviter que les Bayonnais soient lésés par ces 4 millions d'euros. Il est hors de question que l'année prochaine nous nous retrouvions avec moins 4 millions d'euros de dotation de solidarité urbaine. Vous pouvez me faire confiance, on fera ce qu'il faut pour qu'il n'en soit pas comme ça, on a des moyens techniques pour le faire.

Troisième élément que je voudrais vous répondre : les dépenses de fonctionnement. Sur le compte administratif qu'on vous présentera, les dépenses de fonctionnement globalement de la Ville de Bayonne en 2015 ont augmenté de 0 %. 0 %. 2015 nous serons globalement à 0 %. C'est beaucoup d'efforts et encore une fois je remercie tous mes collègues, c'est un effort collectif, ce n'est pas le mien. Moi je ne fais que constater et gérer au mieux que je peux mais c'est un effort de tout le monde : nous n'avons pas augmenté les dépenses de fonctionnement en 2015. Nous verrons tout cela dans le détail au niveau du budget primitif bien évidemment, aujourd'hui nous sommes dans les orientations budgétaires.

Je voudrais également vous rappeler au niveau de l'endettement, vous l'avez dit, nous sommes à moins de 60 millions d'euros, vous l'avez bien assimilé ce que j'ai dit, 59,5 millions d'euros.

Donc nous avons baissé l'endettement. Alors vous critiquez évidemment le ratio par rapport à la CAF. La CAF baisse oui. Alors, 10 millions d'euros en 2013, je l'avais dit à l'époque, c'était exceptionnel ; jamais la Ville de Bayonne n'a eu plus de 10 millions d'euros de CAF brute dans son histoire. Alors on a eu un résultat exceptionnel en 2013 mais le chiffre souhaitable et réalisable, c'est plutôt 7/8 que 10 millions à Bayonne. Donc nous avons redescendu effectivement en 2014 et en 2015, je vous l'accorde. La CAF évidemment avec les ponctions de 1,4 million d'euros par an, il est difficile de ne pas faire baisser la CAF sans augmenter les impôts ce que nous essayons de faire. Mais le ratio oui, le ratio il monte, mais enfin nous serons à moins de 8 fin 2015, moins de 8. Quand vous dites qu'à 10 il y a l'alerte, non, non M. Etcheto ! A 12, comme on dit ici, il y a le carton jaune et à 15 le carton rouge. Nous en sommes très loin. Alors quand on fixe la barre de 70 millions, c'est la barre qu'on a depuis 10 ans, qu'on n'a jamais atteint, nous avons flirté avec 68/69 millions, mais nous en sommes bien loin puisque nous sommes à 59,5 millions.

Alors vous dites « oui mais attention vous avez réalisé le budget investissement à hauteur de 55 % ». Premièrement, on n'a pas fait exprès. Deuxièmement, les travaux sont liés à des déclenchements de travaux, à des intempéries, etc. Aucune ville ne fait plus. Alors vous dites « oui Biarritz c'est 75 % », et bien tant mieux pour eux, sauf que pour la première fois je vous rappelle qu'au 31 décembre 2015, la dette de Biarritz est de 64 millions d'euros, plus que les Bayonnais. Nous n'avons pas le même nombre d'habitants, donc pour deux fois moins d'habitants, nous avons en valeur absolue moins. Alors je ne dis pas, je ne porte pas de jugement sur Biarritz mais vous dites 75 %, je préfère avoir fait 55 % de mon côté et avoir moins de 60 millions de dettes avec le nombre d'habitants des Bayonnais, entre parenthèses. Ensuite vous allez loin quand vous dites « acte de dissimulation ». Je suis désolé, on fait un budget d'investissement, c'est un projet, tous les budgets sont des projets. Celui qui réalise tous ces budgets à l'euro près, il n'est pas encore né. Moi je ne prétends pas non plus réaliser toutes les prévisions, nous ne sommes pas plus devins que les autres, on fait du mieux possible.

Et ensuite donc les montants effectivement sont importants pour le PPI qu'on a vu avec M. le Maire parce qu'il y a aussi beaucoup de financements qui sont attendus par subventions. Alors on ne les a pas aujourd'hui, ce sont des prévisions, quand vous faites des prévisions, il faut aller les chercher les subventions, mais je peux vous dire que M. le Maire s'y attèle et voilà. Ensuite, sur les écoles on fait un effort de 7 millions, ce n'est pas assez ! De toute façon, ça ne sera jamais assez, on aurait fait 12 millions je crois que c'était pareil. Donc ça, il y a un choix qui a été fait, moi je l'approuve, il s'avère qu'il y a des écoles... il y avait une priorité à donner sur les écoles, on l'a fait, donc il n'y a rien à dire.

Autrement dit, bon tout ça moi je veux bien mais bon ce que je pense vous ne pouvez pas contester, c'est que la situation financière n'est pas mauvaise, que l'endettement est cohérent par rapport à la CAF. Bien sûr qu'il y a une dégradation d'autofinancement mais pour l'instant on vous rappelle qu'on rembourse à peu près 6 millions d'euros par an d'emprunt, donc il nous faut impérativement une CAF brute de plus de 6 millions d'euros. Nous sommes à 7/7,5, là on va être presque à 8 en 2015. Ça va, il n'y a pas de problème mais je vous accorde que si on continue à nous enlever 1,5 million de plus par an, c'est vrai que je m'inquiète. Mais bon on ne va pas s'inquiéter avant que le mal arrive. S'il y a 8 ans je vous avais dit ici qu'il y avait des prévisions de nous enlever 11 millions d'euros, je pense qu'on m'aurait dit : ça y est, il vaut mieux qu'il arrête de s'occuper des finances de la Ville.

Donc les prévisions à ce niveau-là, moi aujourd'hui dans l'état où on est dans notre pays avec l'endettement qu'il y a, il continue à augmenter, ça continue à se dégrader, donc c'est vrai que les collectivités on a fait 11 milliards d'effort et nous 11 millions.

Et bien voilà, ce sont les chiffres, j'espère qu'on ne pourra pas nous prendre 11 millions de plus parce qu'encore une fois les Bayonnais, enfin moi je me bats pour ça, pour ne pas augmenter les impôts, parce que je sais que j'ai une population fiscalement fragile. Voilà.

En ce qui concerne M. Iriart, je prends note de votre aspect sur la décentralisation. Chacun pense ce qu'il veut, on est obligé de gérer avec les éléments que nous avons. Sur la fiscalité, je constate que vous avez dit que vous étiez d'accord avec le fait qu'on n'augmente pas les impôts. Je vous l'accorde et je vous remercie de cette appréciation et je ne ferai pas le rappel du revenu fiscal que j'ai dit tout à l'heure et qui clarifie la volonté que nous avons, et qui est très importante, de veiller tant que faire se peut, à rendre le meilleur service aux Bayonnais, c'est de ne pas leur prendre plus de leur pouvoir d'achat.

La deuxième remarque sur le fonctionnement. Alors effectivement nous faisons ligne à ligne, je vous dis, les dépenses de fonctionnement. Après il y a des choix, vous pouvez ne pas les accepter, je vous l'accorde. Trois choses quand même que vous avez dites. Les fêtes : pour la première fois, on vous présentera un budget des fêtes. Effectivement nous avons prévu une subvention pour les fêtes de 1,2 million d'euros, elle sera en fait de 1,177 million d'euros très voisine d'1,2 million. Pour 2016 on prévoit la même chose, parce qu'on n'a pas encore d'autres décisions, mais je peux vous dire qu'on étudie. On étudie et on fait tout pour que la contribution du contribuable bayonnais pour les fêtes de Bayonne diminue. Quand je suis arrivé il y a 10 ans, c'était 1,8 million d'euros, vous pouvez vérifier. Nous avons fait un certain nombre de mesures, mais pas assez, ça fait 1,2 million et il faut tout faire pour que ça baisse dans les circonstances budgétaires actuelles. Mes collègues y pensent, nous y pensons tous. Il faut qu'on arrive à baisser ce chiffre, je suis d'accord avec vous. C'est un chiffre typiquement bayonnais mais que nous travaillons.

Deuxièmement la temporada. Là, vous confondez résultat et chiffres d'affaires, permettez-moi parce que vous dites « vous prévoyez 1,5 million de ressources ». Le résultat je l'avais déjà dit dans le budget annexe, le résultat de la temporada est positif. Nous avons gagné, nous avons un excédent de 85 000 €, alors 1,5 million... comparer 1,2 million des fêtes de Bayonne et 1,5 million de la temporada, c'est faux. 1,2 million c'est la subvention du budget général que nous allons faire au budget des fêtes, ça c'est de la perte pour le contribuable, c'est du financement que fait le contribuable. 1,5 million pas du tout, nous avons heureusement encaissé le chiffre d'affaires des clients qui sont venus nous voir. Donc on a gagé de l'argent avec la temporada cette année : 85 000 €. L'objectif était de faire 0, nous l'avons largement atteint.

L'Aviron Bayonnais, on ne va pas revenir dessus. On a vécu suffisamment d'évènements et tout le monde était content, tous les Bayonnais, que l'on ait réussi à sauver l'Aviron Bayonnais de la situation extrêmement délicate dans laquelle il se trouvait. Et les résultats que l'on a aujourd'hui, je crois qu'on aurait tous été d'accord pour les avoir au mois de juillet. Donc, je n'insisterai pas là-dessus.

La dernière chose, vous dites que pour l'emprunt il faut être vigilant. Vous voyez qu'on l'est autant que faire se peut, on va tout faire pour limiter l'emprunt dans ce volume-là. Au niveau du taux on est bien, au niveau des emprunts toxiques, il n'y en a pas et quant à être vigilant au rapport au ratio de la CAF sur l'emprunt, je vous le dis on est à moins de 8, mais l'objectif est en aucun cas de dépasser 10. Il n'est pas question de dépasser 10, sachant comme on vient de le rappeler que l'alerte jaune est à 12.

Voilà ce que je voulais répondre M. le Maire à l'ensemble des questions posées.

M. le Maire : Merci pour cette réponse exhaustive. M. Etcheto, s'il y a une question vous la posez, mais il faut qu'on poursuive.

M. Etcheto : Oui bien sûr, je vais juste répondre aux quelques remarques de Michel Soroste.

Plusieurs points là-dessus. Le national on ne va pas s'y attarder, mais il faut faire attention à ce genre d'arguments. Si la dette augmente toujours, ça va encourager encore le national quel qu'il soit, à baisser davantage, à aller chercher davantage d'économies, donc à baisser davantage les dotations. De manière générale, je le dis avec un demi-sourire, je vous engage à être prudent sur cet argument. On n'est pas à l'abri d'une alternance, on ne sait pas ce qui va se passer en 2017 mais je ne suis pas certain que vous ne soyez pas obligé de réviser vos arguments en fonction de la couleur politique du national et des décisions qui seront prises. Ca c'est avec un demi-sourire.

Deuxième chose : la situation financière de la ville. Je n'ai jamais dit qu'elle était inquiétante, reprenez mes propos, à aucun moment. Elle n'est pas inquiétante, on est bien d'accord. En revanche, j'ai basculé, j'ai fait un petit peu de prospective, encouragé par ce que vous proposez, en envisageant un encours de dette qu'on pourrait porter à 70 millions d'euros et en envisageant effectivement, la dégradation continue de la capacité d'autofinancement brute, notamment liée à la baisse des dotations. Là-dessus, on est bien d'accord sur le diagnostic et j'ai simplement indiqué que 70 millions, ce qui semble être votre horizon avec une CAF qui se dégrade, on commence à être au-delà des 12 années. Mais c'est de la prospective, on est bien d'accord et ce n'est pas la situation actuelle, c'est simplement une mise en garde.

Troisième point quand même : sur les impôts locaux, je veux dire, sur les taux de fiscalité. Vous devriez quand même baisser un petit peu plus la tête, franchement les uns et les autres, après avoir promis sans aucun scrupule pendant la campagne électorale, qui 8 % de baisse, qui 3 % de baisse. En réalité, on a bien compris que les baisses des taux, il n'y en aurait jamais, et comme vous étiez déjà des gens avertis aux manettes, vous le saviez parfaitement. Et j'ai bien compris aussi qu'on était en pleine discussion, qu'il y avait certainement une partie d'entre vous qui pensait pouvoir maintenir ces taux jusqu'à la fin de la mandature, mais visiblement que les doutes étaient dans certaines têtes également.

Quant au taux d'exécution, vous me dites « aucune ville ne fait ça ». Alors j'ai cité l'exemple de Biarritz parce que c'était le plus proche que j'avais sous la main, j'aurais pu en demander d'autres : les taux d'exécution des sections d'investissement couramment dans les communes, c'est 70 à 75 %. Au conseil départemental c'est vrai qu'on a fait très bien, particulièrement d'ailleurs quand la gauche était aux manettes, c'est là qu'on a fait 90 % et 91 % de taux d'exécution, mais en tout état de cause...

M. le Maire : N'insistez pas trop sur la gestion au conseil départemental. Vous glissez. Et comme on va aller assez vite, on ne va pas saisir l'occasion de dire la manière dont vous avez géré les affaires du département.

M. Etcheto : Je suis tout à fait à l'aise pour répondre à ça aussi si vous le voulez, il n'y a pas de problème...

M. le Maire : Et bien dites moi...

M. Etcheto : Il n'y a pas de problème, et je pense que j'ai le temps parce que je pense que ce sont des débats importants. Toujours est-il que jamais le taux d'exécution de la section d'investissement au conseil départemental ou général auparavant n'était passé au-dessous des 80 %. Je voudrais juste, je vais vous le dire, puisque c'est l'exemple d'une commune parmi d'autres, mais qui avait un taux d'exécution qui était à 56 % je crois notamment sur le dernier exercice. Voilà ce que dit la chambre régionale des comptes : « la surestimation des inscriptions budgétaires est de nature à altérer la sincérité du budget de la collectivité. Une prévision budgétaire aussi juste que possible est une condition essentielle de la sincérité budgétaire et participe à l'équilibre réel du budget. La chambre recommande une plus grande rigueur lors de l'établissement des restes à réaliser en recettes et une plus grande précision quant à la construction de la section d'investissement du budget ». Voilà, je n'ai plus la référence précise mais on pourra vous la communiquer, c'est la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais certainement.

M. le Maire : C'est bien ça M. Pallas ? C'est bien cette source ? Vous confirmez. Très bien.

M. Pallas : On peut en trouver d'autres.

M. Etcheto : Oui bien sûr, c'est une parmi d'autres, comme Biarritz.

M. le Maire : Poursuivez M. Etcheto, il faut qu'on conclue là-dessus.

M. Etcheto : Ne vous inquiétez pas, le cinquième point, oui, les écoles. Moi j'ai simplement encore une fois rapporté vos chiffres ; je ne les ai pas inventés, je n'ai inventé aucun chiffre, je les ai pris, je les ai simplement rapportés à la situation réelle. A ce que vous nous dites de votre investissement, 7,5 millions d'euros sur 90 millions prévus d'investissement, c'est 8 %. Voilà pour la priorité apportée à l'éducation ! 7,5 millions d'euros sur 6 ans de mandat, chacun peut faire le calcul assez facilement, ça fait 1,250 million d'euros par an. Quand vous savez que vous êtes entre 800 000 et 1 million d'euros de gros entretien, que vous avez un groupe scolaire à reconstruire contraint et forcé, ce n'était pas votre choix, celui de l'école élémentaire du Petit Bayonne...

M. le Maire : Vous vous répétez M. Etcheto, vous vous répétez, on a compris.

M. Etcheto : Visiblement j'ai besoin. Quand on y ajoute l'école Malégarie qui était déjà partie et quand on sait que deux autres groupes scolaires restent en souffrance, et là il s'agit quand même de question d'aménagement urbain important parce que vous avez fait des choix urbains auxquels vous avez participé M. l'ancien 1^{er} adjoint à l'urbanisme, du temps où ces quartiers ont vu le jour, au Prissé, comme à Arrousets/Séqué. Le problème, c'est que quand on ne met pas les équipements, quand on ne met pas les lignes de bus, et quand on ne met pas les écoles, il y a forcément des problèmes, et ces problèmes, les habitants du Prissé et d'Arrousets les vivent tous les jours : stationnement pour le Prissé, problème pour scolariser les enfants pour Arrousets. Donc on n'est pas loin là aussi, on fait le lien entre les politiques, les politiques scolaires aux politiques d'aménagement urbain et ça, ça aurait mérité une prise en compte plus en amont et il serait encore temps aujourd'hui. Mais malheureusement les orientations budgétaires que vous nous présentez, ne sont pas de nature à nous rassurer.

M. le Maire : Bien. Et bien écoutez M. Etcheto, on va procéder au vote.

M. Etcheto : Il n'y a pas de vote.

M. le Maire : Effectivement, je mets fin au débat sur cette partie-là, vous avez raison. On va poursuivre les orientations budgétaires sur les budgets qui suivent, donc les budgets annexes.

M. Soroste : Ca va aller relativement vite, M. le Maire.

Le budget de l'eau. Donc avec l'arrivée de nouveaux habitants, une progression de 5 % qui a été réalisée en 2015, nous prévoyons pour le budget 2016 de concrétiser le développement d'actions structurantes : il va y avoir des investissements comme la rénovation et la sécurisation des réservoirs, ainsi que le déploiement de nouvelles fontaines d'eau potable. Avec un tarif identique au 1^{er} janvier 2016, le chiffre d'affaires de la régie devrait être stable, estimé à 4,5 millions d'euros. Il permettra de dégager un autofinancement toujours substantiel. Vous savez que notre régie marche très bien, y compris financièrement. Ainsi, le programme d'investissement se maintiendra à un niveau élevé en 2016, de l'ordre de 3,8 millions d'euros, nous avons fait un peu plus de 3 millions d'euros en 2015. Cinq grands axes d'intervention suivants : les travaux de renouvellement de réseau, le renouvellement des conduites d'adduction et la réhabilitation des réservoirs, l'amélioration du réseau de distribution pour 1 million d'euros. Voilà pour le budget de l'eau. Donc une certaine stabilité avec des investissements importants.

Quant au budget des parcs de stationnement, l'offre de stationnement avait évolué au cours de l'année 2015. Il apparaît à ce jour prématuré de tirer des conclusions des premiers mois de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, un recul sur une période plus longue apparaissant indispensable pour en apprécier correctement tous les impacts en termes d'usage du stationnement. En tout état de cause, à ce stade, les recettes d'exploitation prévisionnelles apparaissent suffisantes pour équilibrer la section exploitation, qui devrait représenter environ 3,6 millions d'euros, au même niveau que l'an dernier. Par conséquent, la Ville n'envisage pas de nouvelles revalorisations tarifaires en 2016.

Quant au budget des fêtes nous en avons parlé tout à l'heure, les fêtes et la temporada. Donc je vous confirme que le budget 2016 pour les fêtes, nous prévoyons en l'état actuel des choses, une subvention de 1,2 million d'euros et nous prévoyons que les crédits alloués à la temporada soient du même niveau en espérant que cette année aussi nous aurons un excédent au niveau du résultat pour ne pas solliciter le budget principal ; c'est ce qu'on a dit tout à l'heure. Il fallait que je le précise quand même, il ne fallait pas confondre les deux chiffres qui ne sont pas à assimiler.

Voilà M. le Maire.

M. le Maire : Voilà pour ce budget, pas d'observation donc, ni de prise de parole. On poursuit M. Soroste.

M. Soroste : C'est bon.

M. le Maire : C'est bon, il n'y a pas de débat là-dessus, donc il n'y a pas de problème. On passe au rapport suivant.

Pas de vote.

M. le Maire : Ah c'est M. Aguerre ensuite, c'est vrai, je voyais les remises gracieuses, c'est juste après. M. Aguerre est en train d'entrer au milieu des rapports financiers, c'est vrai d'ailleurs que c'est assez logique parce que M. Aguerre, votre dossier malgré tout a également un coût mais...

M. Aguerre : C'est pour plus tard.

M. le Maire : Allez-y M. Aguerre, pour la présentation de cet important rapport qui concerne donc...

M. Aguerre : Non ça c'est le 11. Maintenant c'est le 8 dans lequel je vais vous demander de voter pour 500 €. Ca vous convient à tout le monde ?

M. le Maire : Oui d'accord.

8. Exercice 2016 – Semaine du Handicap - Subvention à l'association Bureau des étudiants Soixante 4.

M. Aguerre : A l'occasion de l'opération « Semaine du Handicap 2 » qui se tiendra du 21 au 27 mars 2016, les étudiants bayonnais du Master 1 « Management de la santé » de l'IAE organisent plusieurs animations et conférences. Au vu du programme présenté qui vise à sensibiliser le grand public aux contraintes auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Bureau des étudiants Soixante 4.

M. le Maire : Bien, sur ce rapport effectivement qu'il ne faut pas confondre avec le 11 qui est important et qui suivra, il n'y a pas d'observations ? Pas d'abstentions, ni de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

9. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de certaines familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, soit un montant total de 1 061,62 €.

M. le Maire : Merci. Pas d'observations ? Pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

10. Soutien au commerce bayonnais - Conditions de cession de tickets de stationnement à l'Office de Commerce.

Mme Meyzenc : Par délibération du 21 février 2013, la Ville a affirmé son soutien à la promotion du commerce de centre-ville, en mettant à disposition de l'Office de Commerce 1 500 tickets de stationnement par mois, ce sont des tickets d'une heure de stationnement gratuit, pour que les commerçants les remettent à leurs clients. Cette dotation apparaissant insuffisante, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la régie du stationnement à poursuivre l'effort municipal en faveur du commerce en remettant à l'Office de Commerce chaque mois, des tickets donnant droit à une heure gratuite de stationnement au parking Boufflers, qui est celui qui représente le plus de disponibilités, les 1 500 premiers gratuitement, le surplus au tarif préférentiel de 0,70 € le ticket.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Pas d'observations, ni de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

11. Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (Ad'AP) – Dépôt du dossier.

M. Aguerre : Comme suite à la demande actée par délibération du 16 juillet 2015, la Ville a obtenu du préfet une prorogation de 5 mois, autorisant le dépôt du dossier Ad'AP au plus tard le 27 février 2016. Il est rappelé que l'Agenda d'Accessibilité Programmée constitue un engagement de travaux auquel les propriétaires d'établissements recevant du public non conformes avec la loi de 2005 doivent souscrire. A ce titre, la Ville prévoit la mise en accessibilité de la totalité des 105 ERP constituant son patrimoine, sur une période de 9 années, le montant des travaux restant à effectuer au 1^{er} janvier 2016 ayant été estimé à environ 6 500 000 € TTC. Il est donc demandé au conseil municipal de valider l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune tel que présenté en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à le déposer auprès du préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et je tiens aussi M. le Maire pour terminer après cette présentation, à remercier, à rendre hommage aux services de la direction du patrimoine et à les féliciter très chaleureusement pour le travail qu'ils ont accompli pour l'élaboration de ce dossier.

M. le Maire : Merci. Demande de parole de M. Duzert.

M. Duzert : Merci. Moi aussi je félicite les services parce qu'on a eu des documents très, très intéressants même si ce n'était des fois pas simple à lire.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, je reprends vos écrits de la note de synthèse préparant cette délibération : « la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, je le rappelle, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a imposé la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicap avant le 1^{er} janvier 2015. Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ».

Merci de nous rappeler votre retard, comme d'autres villes, sur ce dossier que nous estimons toujours prioritaire. Loi de 2005 votée par le député-maire local il me semble bien.

M. Millet-Barbé : On ne te dit rien, continue.

M. Duzert : C'est à lui que je m'adresse tout de même. Le maire de Bayonne actuel nous expliquera peut-être que c'est la faute de l'adjoint à l'urbanisme de l'époque si Bayonne a un temps de retard sur ce dossier.

Vous nous avez demandé de retarder, en conseil municipal de juillet 2015, le dépôt de l'Ad'AP pour les 101 ou 105, suivant comment les dossiers étaient remplis, établissements recevant du public. Je ne reviens pas sur ces débats-là, mais un constat supplémentaire sur le manque de transparence de la commission accessibilité. Dans les documents préparatoires de ce jour, il y a le compte-rendu de la décision pour demander ce délai de 5 mois. Cette réunion a eu lieu le 18 juin 2015 à 14h00, nous avons eu la commission accessibilité à 18h00, le même jour, et le président de ladite commission ne nous en a pas informés, pas eu le courage ou la volonté de transparence, puisque nous l'avons découvert au conseil municipal du 15 juillet 2015. Je reprends nos propos lors de ce conseil municipal de juillet 2015, propos curieusement visionnaires aujourd'hui, je vous cite : « Là encore, le respect du rôle et du contenu des commissions montre votre conception du dialogue citoyen et du respect des personnes composant ladite commission, je parle des multiples associations œuvrant dans le champ des handicaps, des élus....et de votre conception de la transparence ».

Concernant la programmation des travaux et l'ordre des priorités, nous avons demandé d'avoir une présentation différente et plus claire, c'est-à-dire de sortir du tableau les travaux déjà engagés comme l'Office de tourisme (200 000 € environ) ou déjà validés en CAO (Malégarie 300 000 € environ, nouvel Atalante 17 000 € environ), toujours sur l'accessibilité bien entendu, ou les travaux dans les parkings (100 000 € environ) devant être affectés au budget de la régie du stationnement. C'est juste une présentation beaucoup plus claire, ça aurait dû. Concernant le parking Paulmy, nous sommes surpris de voir apparaître 40 000 € de travaux sur un site qui vient d'être rénové et livré très récemment. Là encore, les Bayonnaises et Bayonnais peuvent juger de la gestion de leurs deniers et des oublis ou loupés de votre majorité. L'enjeu de ce dossier mérite autre chose que cet artifice mélangeant prévisionnel réel et travaux effectués ou en cours.

Derniers exemples, dans les OB vous nous annoncez en face de Malégarie 940 000 €, presque le million qui était prévu et une Ad'AP de 750 000 € sauf que dans l'Ad'AP de 750 000 € de cette année, il y a déjà les 300 000 € de l'accessibilité du chantier Malégarie et dans les OB que vous avez présenté en commission finances, à la fiche 36, vous parlez de l'Ad'AP à 5,1 millions hors taxes, le budget qu'on nous présente est à 6,5 millions TTC. Est-ce qu'il y a un taux de TVA différent pour arriver à un tel écart ? On peut toujours se poser la question. Au fait M. le Maire, vous auriez pu informer le président de la commission accessibilité de votre nouvelle orientation du foyer Atherbéa Les Mouettes. Nous l'avons informé de votre choix afin de modifier le tableau en conséquence.

Nous avons fait de nombreuses propositions sur 2016 et 2017 car au delà, des évolutions auront lieu quasi obligatoirement. Nos priorités, je les rappelle : les écoles et CLIS sans travaux d'études annoncés, en attendant le fameux PPI mais nous en avons déjà débattu, la mairie, les CLSH, les salles, piscines et sièges des clubs de sports pour la pratique dite handisport et en lien avec la commission sports pour tous. Par exemple, les compléments de travaux prévus en 2017 à faire en même temps que ceux prévus en 2016 dans les mêmes écoles par exemple, cela aurait fait une augmentation de l'enveloppe d'environ 12 000 € facilement absorbable. Là je prends les totaux des documents qui nous ont été donnés.

Nos propositions ont été transmises en temps aussi aux membres de la commission accessibilité. Nous actons quelques bougés sur les CLSH et la piscine Lauga. Par contre vous priorisez, dès 2016, le siège de l'Aviron Bayonnais au détriment des écoles et autres sites. Que dire du siège du COB, la fameuse villa Pyrénéa, dans ce quartier nécessitant un accompagnement fort ? Les travaux sont prévus en 2020 au lieu de 2023.

Vous prévoyez des travaux pour le stade Dauger, stade quasi privatisé pour un seul club pro : c'est à cet opérateur privé de supporter ce coût. Nous sommes bien loin d'une réponse en lien avec la commission sports pour tous et loisirs. Cela permettrait de dégager une masse financière conséquente pour répondre aux besoins urgents des bâtiments publics ou sportifs publics.

Force est de constater que rien n'a bougé sur le tableau prévisionnel tant sur la présentation chiffrée que sur le coup de pouce des travaux 2016/2017 pour les écoles. Cela ne paraît pas dans vos priorités. Cela se traduit clairement dans la projection des investissements : une évaluation artificiellement haute en 2016 que j'ai déjà abordée précédemment, une baisse des investissements en 2017 et 2018, -10 % environ, une hausse en 2019 et 2020 surprenante et vous prévoyez les masses financières pour 2022 et 2024.

C'est presque une nouvelle mandature de retard après celle prise dès 2005 par l'adjoint à l'urbanisme de l'époque. Nous n'avons pas la même notion d'urgence. C'est là aussi le reflet de votre gouvernance. Les Bayonnaises et les Bayonnais concernés par la loi de 2005 et les dispositions de 2014 n'ont que trop attendu et méritent un autre traitement, une autre vision que ceux que leur réservent les élus de votre majorité municipale. Nous avons donc fait de nombreuses propositions dont un véritable coup de pouce pour les écoles, les locaux municipaux et certains sites sportifs. Nous ne nous y retrouvons pas dans ce calendrier prévisionnel.

Nous nous abstiendrons devant vos insuffisances et continuerons de porter des choix d'orientations en commission et ici même. Merci.

M. le Maire : Merci. M. Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Juste deux mots. Alain Duzert évoquait effectivement le débat qu'on a eu au niveau de la commission d'accessibilité concernant surtout la clarification de l'enveloppe des 6,5 millions qui sont annoncés comme couvrant l'ensemble du programme. Donc on a déjà eu des explications complémentaires au sein de la commission et vous nous avez en partie écoutés puisque dans cette enveloppe de 6,5 millions, par souci je pense d'information de tous les habitants, il est important d'identifier les 900 000 € de travaux qui sont déjà engagés. Ils ne constitueront pas un coût net supplémentaire à partir du moment où on les votera mais ils sont déjà effectivement dans les tuyaux et de l'ordre, si je me rappelle bien des chiffres, de 400 à 500 000 € de travaux d'accessibilité qui seront pris en charge par le budget du parc des stationnements ce qui ramène à 5,1. Mais c'est le chiffre que vous nous indiquez dans la note de synthèse qu'on a vu précédemment dans les OB à 5,1, effectivement le coût supplémentaire qu'aura à supporter le budget général de la ville, mais je pense que c'était quand même une précision importante à apporter.

Ensuite, Alain disait qu'on avait évoqué l'opportunité de traiter aussi les équipements de type CLSH en cohérence avec les établissements scolaires puisque les deux ont vocation à accueillir des jeunes publics et qu'il est important dans la mise en accessibilité de prioriser avant tout effectivement ces équipements-là. Vous avez aussi en partie entendu cette demande. Je voulais simplement à ce sujet faire une petite incise en indiquant qu'il y a une opération de mise en accessibilité que j'espère que l'on n'aura pas à faire, c'est celle qui concerne le CLSH Uda Leku parce qu'entre-temps, j'espère qu'une opération de réhabilitation plus importante concernera cet équipement. J'invite, je pense que certains d'entre vous, je m'adresse là à tous mes collègues, connaissent ce lieu, peut-être pas tous, je vous invite à aller voir. Je pense que c'est effectivement un lieu qui mérite d'être traité en priorité, il accueille dans des conditions parfois à la limite de la salubrité des dizaines et des dizaines d'enfants.

Donc il me semble qu'avant d'évoquer la mise en accessibilité, il sera souhaitable d'avoir une stratégie et un objectif plus volontariste sur la réhabilitation de ce centre. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. Iriart. M. Aguerre, vous répondez à ces demandes d'explications. Ensuite M. Boutonnet interviendra aussi.

M. Aguerre : Oui, c'est marrant, on est dans une société en ce moment où on a du mal à lutter contre la théorie des complots parce que j'ai l'impression, M. Duzert, que vous paraissez être atteint par la théorie du complot. Je vous ai déjà expliqué en commission locale d'accessibilité, qu'il n'y avait pas de sous-commission secrète, que nous n'avons rien fait derrière votre dos. La réunion qu'il y a eu avec les associations était à la demande de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui a été embauché par la Ville pour nous aider dans ce travail-là et qu'il a demandé expressément qu'il n'y ait à cette réunion que les associations et qu'il n'y ait pas d'élus. J'y étais bien sûr en tant qu'élus chargé du dossier ; j'y étais mais il n'y avait aucun élu d'opposition, ni de la majorité d'ailleurs.

Donc ensuite, le reproche que vous nous faites, qu'Alain Iriart a fait également aussi, c'était en fait d'inscrire dans cette Ad'AP les budgets d'accessibilité qui avaient déjà été votés, en particulier l'Office de tourisme, l'école Malégarie, d'ailleurs à laquelle a fait référence tout à l'heure Henri Etcheto en nous parlant de dissimulation, ce qui montre bien quand même de sa part une nette méconnaissance du dossier. Alors je ne vais pas pour autant vous demander de baisser la tête parce que je n'aime pas les gens qui baissent la tête, mais cette méconnaissance du dossier est assez claire parce qu'un Ad'AP comme je l'ai expliqué souvent à vos collègues, alors peut-être qu'ils ne vous ont pas informés par désinvolture mais un Ad'AP, ce que demande le préfet, c'est de faire une répartition de tous les bâtiments communaux, de tous les bâtiments qui reçoivent du public, de répertorier donc tous les travaux nécessaires en termes d'accessibilité et de mettre un budget derrière tous ces travaux. Donc bien évidemment nous mettons un budget d'accessibilité sur l'école Malégarie, ce budget nous allons l'investir en 2016 et le préfet donc veut savoir combien nous allons investir pour l'accessibilité en 2016, en 2017, en 2018 et ce jusqu'à 2024.

Ensuite pour ce qui est des propositions qui ont été faites, nous nous sommes quittés M. Duzert lors de notre dernière commission locale d'accessibilité en vous demandant de nous envoyer par mail vos souhaits, vos désirs, par rapport à des modifications que nous pourrions éventuellement mettre en place en fonction du budget dont nous disposons. Donc vous nous avez demandé pour 2016 de rajouter 120 000 € de budget, pour 2017 290 000 €, là ce n'était pas possible. Par contre, nous avons fait des choix qui apparemment vous agréent. Jean-Claude Iriart nous a demandé aussi d'avancer les travaux d'Uda Leku et de Balichon, ce que nous avons fait en 2017. Pour ce qui est des demandes de M. Duzert, nous avons avancé les travaux de Sainte-Ursule, les travaux de la villa Pyrénéa, la piscine Lauga qui avait été demandé aussi par Agnès Duhart qui nous avait aussi envoyé un mail pour nous demander d'avancer les travaux de la Nautique, du club house, ce qui a été fait aussi. Bon mais tout ça dans une enveloppe budgétaire contrainte et je tenais à ce que nous restions à des investissements financiers équivalents pour les 9 années qui viennent.

Cela dit, je vois avec votre intervention que j'ai trouvée malgré tout assez confuse, la conséquence d'une certaine désinvolture parce qu'il faut bien reconnaître que malgré tout, ça fait deux ans qu'on travaille sur ce dossier et qu'en 2 ans vous n'avez jamais mis les pieds dans les bureaux des services compétents pour vous imprégner vraiment de ce dossier et nous en avons vu les conséquences ce soir.

Voilà quoi vous dire de cet Ad'AP, moi personnellement j'en suis très fier. A l'issue de la dernière commission locale d'accessibilité, des associations sont venues me voir pour me remercier parce qu'ils m'ont dit quand même qu'ils avaient assisté quand même à d'autres commissions locales d'accessibilité et que le travail avait été beaucoup moins bien fait dans d'autres villes et que beaucoup de villes finalement ont mis le maximum d'investissements dans les années après 2020, c'est-à-dire à la fin du mandat.

Nous, nous avons tenu à équilibrer cet investissement à des sommes égales sur les 9 années qui viennent ; donc je considère que nous avons fait un Ad'AP respectueux pour les associations, un Ad'AP honnête, un Ad'AP responsable et un Ad'AP aussi, M. Etcheto, sérieux parce qu'il y aussi des gens sérieux dans cette assemblée, il n'y a pas que vous. Voilà, et je remarque aussi quand même que les associations, elles et c'est ça qui me semble le plus important, n'ont rien à trouver à redire sur l'élaboration de cet Ad'AP.

M. le Maire : Merci M. Aguerre, ce que vous venez de dire est important parce qu'au fond parler au nom des associations de mobilité des personnes qui ont des problèmes de mobilité, c'est bien mais enfin c'est mieux de les écouter et d'avoir leur avis.

M. Aguerre : Je tiens à dire aussi M. le Maire, excusez moi, hors Ad'AP que la Ville aussi a réservé une ligne budgétaire de 120 000 € pour l'accessibilité des arrêts de bus, hors TCSP bien sûr.

M. le Maire : Merci M. Aguerre. Dans l'intervention de M. Iriart tout à l'heure, il était question d'Uka Leku et de l'état etc... c'est quelque chose qui nous préoccupe, je l'ai dit, vous vous en souvenez peut-être à l'occasion d'une commission que je préside, à laquelle vous assistez aussi. Et nous avons avec les services, un certain nombre de pistes sérieuses pour effectivement faire en sorte qu'une partie de ces modules, puisque comme vous le savez ce sont des préfabriqués, puisse être remplacée car ils sont dans un état qui est aujourd'hui inacceptables et on est bien d'accord pour faire ce même constat. Voilà, nous avons des pistes qu'on va pouvoir révéler j'espère assez rapidement.

S'il n'y a pas d'autres questions, excusez-moi. M. Etienne Boutonnet, vous avez demandé la parole. Je vous la donne.

M. Boutonnet : Merci M. le Maire, vous êtes tout excusé. Après avoir apporté la lumière, c'est le moins que je puisse faire quand même.

Je voudrais revenir rapidement sur le propos de M. Duzert, je suis surpris, du moins j'aurais dû être surpris. J'aurais dû être surpris parce que nous, les services, on fait tout en toute transparence et je ne suis pas surpris parce que vous nous aviez prévenus qu'en conseil municipal vous alliez nous allumer. Il faut le savoir parce que comme les commissions ne sont pas publiques, moi j'aime bien que les gens aient l'envers du décor aussi parce qu'on est en démocratie. Vous aviez dit en commission du lundi 18 janvier de cette année : « ah bien ça je le dirai en conseil municipal ». Je les ai notés en sortant parce que je voulais que ça reste frais dans ma mémoire, vous avez dit ensuite, quelques phrases plus tard : « vous verrez, dans mon intervention au conseil municipal » avec un sourire jusqu'aux oreilles. Est-ce que c'est un jeu pour vous ? Moi c'est ça la question, sur ce sujet-là au moins. Est-ce que vous ne pourriez pas arrêter de faire de la récupération politique que je trouve à titre personnel indigne qui consiste coûte que coûte à frapper sur vos adversaires. C'est toujours pareil avec vous : vous passez des mois à dénoncer tous nos projets, et puis dès qu'il y a une inauguration par exemple, là vous vous y pointez tout sourire.

Vous parliez du COB tout à l'heure, d'un quartier qu'il fallait aider absolument. Oui, rappelez-vous le vote que vous avez fait quand on a voulu rajouter une infrastructure à côté du COB, une infrastructure qui accueille du handisport ! Et je le sais puisque j'en suis occasionnellement. Donc les discours c'est une chose, mais j'aimerais quand même qu'on soit un tout petit peu sérieux. Les administrés ne sont pas des idiots et l'opposition que vous êtes perd beaucoup, beaucoup en crédibilité quand vous vous comportez comme ça.

Donc soyez un peu à la hauteur de vos fonctions et sur ce sujet-là, ne soyons pas adversaires et travaillons ensemble comme nous souhaitons, nous, le faire depuis le début.

En effet, jamais l'accès à un document ne vous a été refusé. Alors vous dites que vous ne les comprenez pas toujours ; mais ça ce n'est pas notre faute, vous pouvez demander aux services, Jérôme Aguerre l'a signalé. Si vous avez des questions, allez-y. Si vous voulez participer plus activement, allez-y. Jamais la parole ne vous a été refusée, jamais votre avis n'a été négligé, ni celui des associations d'ailleurs à qui je me permets d'accorder un tout petit peu plus de crédit qu'à vous, surtout dans ces moments-là. Des associations qui luttent chaque jour, depuis des années, pour faire entendre le besoin, la nécessité de l'accessibilité pour les personnes handicapées, effectivement depuis 2005 mais je crois que votre courant politique n'a aucune leçon à faire ailleurs en la matière ou tout près en HLM par exemple. Enfin je veux dire que les politiques ne sont pas parfaits, effectivement, et Bayonne n'est pas un mauvais élève du propre aveu des associations dans les mêmes commissions.

Bon, enfin je voudrais dire que la démagogie ça va donc 5 minutes et c'est un confort d'être opposant dans ces situations-là, parce que quand on est peu soucieux de la vérité, on a beaucoup moins de problèmes mais n'en abusez pas, et pas sur le dos des personnes handicapées, s'il vous plaît. Par ailleurs, les associations que je citais juste à l'instant et ça intéressera sûrement les citoyens ça aussi, vous ont adressé un message en commission, juste après votre intervention. Je cite « nous sommes là pour parler de l'Ad'AP que vous avez construit avec nous, pas pour participer à votre cuisine politique municipale ». Voilà je vais terminer là-dessus parce que je pense que c'est assez équivoque quant à l'avis général sur le type de propos que vous tenez. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Boutonnet pour votre intervention. Mme Duhart, vous avez la parole.

Mme Duhart : Merci M. le Maire, je voudrais revenir sur quelques points. Notamment M. Duzert, vous aviez évoqué dans votre proposition, dans votre mail, de décaler en fait au-delà des deux premières années les travaux prévus notamment, je reviens sur ça, au stade Dauger. Alors ces travaux sont prévus donc en 2016, 2020, 2022. Pour votre information le stade est certes accessible mais pas conforme. J'ai demandé à M. Wittenberg de me fournir quelques infos à ce niveau-là. Notamment donc au stade Jean Dauger, il y a de nombreux cheminements à adapter, donc les sanitaires et les vestiaires existants sont non-conformes, il y a une signalétique générale à revoir. Donc il y a pas mal de choses à mettre en œuvre, et donc effectivement accessibles mais non-conformes. Ca c'est important.

Autre point sur lequel je voudrais revenir que vous avez évoqué : « rien n'a bougé sur le tableau prévisionnel », je vous cite. Je voudrais donc remercier Jérôme Aguerre ainsi que Marc Wittenberg pour avoir pris en compte donc mes remarques. Je reviens sur trois points : le club house tennis Aviron Bayonnais, les travaux de cette accessibilité seront réalisés en 2018 au lieu de 20123, donc chose que j'avais demandée ; la Nautique pour développer bien sûr l'handisport au même titre que l'a déjà fait l'Aviron Bayonnais : une étude sera faire en 2017 alors qu'au départ c'était prévu en 2021 et les travaux sont prévus respectivement en 2018 et 2020 au lieu de 2022 et 2024 et également au trinquet Saint-André, où il y pas mal de problèmes au niveau

de l'accessibilité, les travaux sont prévus en 2020 et 2022 au lieu de 2022 et 2024. Donc je remercie à nouveau les services et je suppose que les présidents respectifs c'est-à-dire M. Valdivielso pour le tennis et M. Majerus pour la Nautique et le trinquet Saint-André seront heureux d'entendre ça.

M. le Maire : On a terminé. Vous vouliez dire quelque chose encore M. Duzert ?

M. Duzert : Pourquoi encore ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Vous pouvez le faire mais rapidement parce qu'il faudrait qu'on passe au sujet suivant.

M. Duzert : Oh, je pense qu'il y a beaucoup de délibérations qui vont être très consensuelles après. Donc je pense le gros du travail est effectué.

Pour reprendre quelques propos, j'ai dit que « j'allais vous allumer ». Ce n'est pas tout à fait vrai, j'ai fait des propositions, en commission, j'ai rappelé certaines choses à la fameuse.... Ce sont les propos d'Etienne Boutonnet... au bout d'un moment quand on dit certaines choses en conseil municipal, il faudrait les assumer aussi. Par contre, j'ai dit effectivement que j'ai fait des propositions et entre autres nous avons parlé de la clarté de la présentation du document en termes de clarté par rapport à la séparation des travaux prévus et ceux à faire. Je pense que Jean-Claude Iriart est revenu assez clairement aussi, et « je ferai des propositions » j'ai dit en sortant, effectivement. Et si Agnès avait bien écouté, je n'ai pas dit que rien n'avait bougé, mais il fallait bien écouter. Effectivement, nous actons quelques bougés : les CLSH, la piscine Lauga. Par contre effectivement sur les choix politiques il y a un désaccord... oui vous l'avez dit, tu l'as dit Agnès ou madame, le vouvoiement c'est vrai est obligatoire au micro !

M. le Maire : C'est préférable.

M. Duzert : Oui effectivement excusez-moi. Donc effectivement j'ai reconnu qu'il y avait des bougers. Vous avez dit que j'avais dit qu'il n'y avait rien de fait ; non il y a des bougés. Par contre, il y a des choix politiques qui ont été faits et quand je dis que sur les bougés, on est déçu, ce sont sur les écoles dans nos propositions. Les écoles qui étaient prévues en 2 ans, 2016, 2017, qui ne nécessitaient pas d'études de travaux, c'était écrit il faut lire jusqu'en bas de la page, effectivement pouvaient être faites dès la première année, ce qu'on appelle un coup de pouce aux écoles. De plus je trouvais des capacités d'autofinancement chères à mon ami Michel Soroste, je lui proposais de décaler des travaux, donc effectivement c'est écrit jusqu'en bas de la page...

M. le Maire : Ecoutez, monsieur vous avez fait des.... monsieur...

M. Duzert : Ecoutez, quand on donne de telles accusations, il faut entendre. Je finis. Vous allez me laisser finir.

M. le Maire : Monsieur, excusez-moi, j'ai la police de cette séance ...

M. Duzert : Je finis, vous allez me laisser finir...

M. le Maire : Alors je vous demande de terminer votre propos assez rapidement....vous avez eu la possibilité de vous défendre, vous le faites.

M. Duzert : Je ne peux pas accepter des accusations assez douteuses.

M. le Maire : On a compris.

M. Duzert : La fameuse commission du 18 juin, on l'a bien eu 4 heures avant la commission d'accessibilité du soir. Quand le soir on ne nous donne pas les informations décidées l'après-midi, puisque c'est dans le compte-rendu que vous nous avez joint dans les documents, qu'est-ce que ça veut dire ? Ce n'est pas la théorie du complot. Par contre, on est bien sûr des choix politiques de votre majorité. Et je rappelle à M. Boutonnet que la loi date de 2005. Il y a aussi M. Aguerre qui était à un moment de ce côté-là, mais je ne sais pas s'il en avait parlé à l'époque du retard qui avait été pris. Quand je ramasse, j'adore renvoyer aussi. Merci.

M. le Maire : M. Aguerre, on va... je voudrais qu'on puisse passer au vote.

M. Duzert : On s'abstient.

M. Aguerre : On est sûr des élucubrations de la part de M. Duzert. Il n'y a jamais eu de réunion du 18 juin et une qui a suivi le 18 juin au soir. Je confirme mon terme de complot mais c'est bien ça et ce que vous nous dites là, ce soir, montre bien que vous vous êtes mis dans ce dossier uniquement un mois avant son vote et que vous aviez deux ans pour le faire.

M. le Maire : Merci M. Aguerre. On va passer aux voix sur ce rapport qui... non on passe au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non M. Etcheto, on passe aux voix. Je suis président de cette assemblée, on passe aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

M. Etcheto : M. Jérôme Aguerre... nous nous abstenons.

M. le Maire : La délibération est adoptée. On passe au numéro 12. Et bien, on note votre abstention.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto et Pallas s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

12. Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux - Modification du périmètre du marché – Avenant n° 7 au marché conclu avec la société Dalkia.

M. Escapil-Inchauspé : Le patrimoine de la Ville ne cessant d'évoluer, l'avenant n° 7 qui est présenté intègre les changements intervenus dans l'exploitation des bâtiments municipaux à compter d'octobre 2014 et leurs incidences sur le marché visé, telles que détaillées en note explicative de synthèse. Par ailleurs, il convient de régulariser l'avenant n° 5 dont le montant en moins-value avait été par erreur minoré. Au total, le marché enregistre une baisse de 5,52 % par rapport au montant du marché initial. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 7 correspondant.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? M. Etcheto. Vous parlez du rapport n° 12 ? Je vous demande de parler du rapport n° 12, M. Etcheto. Je vous demande de respecter le règlement de cette assemblée, nous sommes au rapport n° 12 et on vous écoute sur le rapport n° 12.

M. Etcheto : C'est un débat démocratique.

M. le Maire : Ecoutez M. Etcheto, la démocratie veut que vous respectiez le président de l'assemblée. Vous avez un problème M. Etcheto : vous vouliez être à ma place et vous ne l'êtes pas. Il va falloir que vous subissiez pendant 4 ans cet exercice, peut-être davantage.

M. Etcheto : Ca peut changer peut-être plus vite, d'après ce que je sais.

M. le Maire : Parlez du rapport n° 12, allez-y.

M. Etcheto : Absolument pas. Je voudrais parler de la tenue des débats parce que je pense que lors de la délibération précédente, nous avons quand même un petit peu dérapé. Je ne voulais pas faire de commentaires particuliers sur les prises de paroles de M. Boutonnet et de M. Aguerre, qui à mon avis ne méritaient pas qu'on les reprenne de toute façon. Juste une réponse de principe à Jérôme Aguerre simplement. Je n'ai rien confondu du tout. J'ai simplement vérifié que dans les orientations budgétaires, vous avez effectivement inscrit deux fois une action. A la fois l'action de la mise en accessibilité de l'école Charles Malégarie, à la fois dans l'Ad'AP qui est programmé, et dans l'investissement sur Charles Malégarie qui est programmé également. Alors je vous concède qu'il ne s'agit pas formellement d'une double inscription budgétaire puisque nous ne sommes pas dans le budget primitif et qu'il ne s'agit que des orientations budgétaires, ce qui vous autorise effectivement à avoir une certaine souplesse mais je voulais quand même confirmer un petit peu notre sérieux, notre sérieux ici...

M. le Maire : M. Aguerre, soyez... Non, écoutez si vous voulez vous expliquer, vous le ferez à l'issue de l'assemblée. Vous avez des choses à vous dire vraisemblablement, vous le ferez. Si vous avez des contentieux anciens à régler, vous les réglerez en dehors de l'assemblée....

M. Etcheto : Il n'y a aucun contentieux que ce rapport... j'ai simplement repris...

M. le Maire : Rapport 12, s'il vous plaît. Ce rapport n° 12 : y a-t-il des abstentions sur le rapport 12 ? Y a-t-il des votes contre le rapport 12 ?

Adopté à l'unanimité.

13. Ecole élémentaire Citadelle 1 – Construction d'une liaison couverte entre bâtiments – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Mme Martin-Dolhagaray : Les travaux visés modifiant la façade de l'établissement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

14. Groupe scolaire Grand Bayonne – Fermeture de la zone d'accès à l'office cantine - Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Mme Martin-Dolhagaray : Les travaux visés modifiant la façade sur cour de l'école, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

15. Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique de l'Agglomération Côte Basque-Adour – Renouvellement pour la période 2016-2019.

M. Millet-Barbé : Le conseil communautaire a décidé de renouveler, pour une nouvelle durée de 3 ans : 2016-2019, le Programme d'intérêt général pour l'amélioration du parc privé existant. Couvrant l'ensemble du territoire intercommunal hormis le secteur sauvegardé de Bayonne traité dans le cadre de l'OPAH-RU de la Ville, il a pour principal objectif d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires occupants et bailleurs éligibles aux subventions de l'Anah pour la réalisation de travaux de réhabilitation de leurs logements. Les orientations, les objectifs ainsi que les crédits mobilisés par les différents partenaires sont détaillés en note explicative de synthèse, et le montant total de ces crédits sur la période considérée c'est 2 700 000 €, la participation de la Ville, eu égard aux montants de subventions alloués pour une cinquantaine de logements, étant estimée à 118 750 € sur ces 3 années. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le renouvellement par l'Agglomération Côte Basque-Adour, pour la période 2016-2019, du PIG tel que présenté et d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature de tout document afférent à sa mise en œuvre.

M. le Maire : Merci M. Millet-Barbé. Sur ce rapport pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

16. PNRQAD – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 1bis rue des Lisses - Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque.

M. Lacassagne : Dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD, les acquisitions d'immeubles et de lots de copropriétés en sites occupés nécessitent un relogement des ménages afin, d'une part, de rétablir, le cas échéant, des conditions d'habitation décentes pour ces derniers et d'autre part, de libérer les immeubles pour l'engagement du programme de travaux. Pour répondre aux besoins de relogements temporaires, il est donc nécessaire de mobiliser et/ou constituer un parc de « logements tiroirs » dédié. A ce titre, l'EPFL Pays Basque a procédé, pour le compte de la Ville et par voie de négociation amiable, à l'acquisition de huit lots de copropriété situés dans les étages de l'immeuble 1 bis rue des Lisses, pour un montant total de 482 613,13 € TTC. Il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier correspondante.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

17. Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 32 030,00 € et 59 395,51 €, étant précisé que le montant total des travaux induits s'élève à 2 262 694,68 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

18. Didam - Exposition Carlos Saura « España Años 50 » - Convention de partenariat avec la Fabrica - Madrid.

M. Ugalde : La Ville présente au Didam, en avant-première du 6 février au 24 avril, l'exposition Carlos Saura « España Años 50 », réalisée en coproduction avec La Fabrica - Madrid. Celle-ci retrace, à travers des photographies en noir et blanc, les désastres de la guerre civile, de la pauvreté et de la répression franquiste que Carlos Saura a découverts au cours de ses divers voyages à travers le pays. L'Atalante et l'Autre Cinéma organisent dans le même temps un cycle de films cultes de Carlos Saura qu'il a accepté de venir présenter avec un énorme succès puisqu'à plusieurs reprises il a fallu afficher complet, en particulier bien sûr pour la diffusion de « Cria Cuervos » ce qui ne surprendra personne ici. Le lien entre Carlos Saura cinéaste et Carlos Saura photographe donne ainsi tout son sens à la proximité des deux équipements culturels du quai de Lesseps et à l'affirmation d'une politique culturelle rive droite. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention nécessaire avec La Fabrica - Madrid qui détermine les conditions du partenariat mis en œuvre, les obligations de chacune des parties étant détaillées en note explicative de synthèse. En rappel, cette exposition ira ensuite à Madrid puis à New-York.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Une exposition pour ceux et celles qui ne l'ont pas vu que vous devez absolument voir mais bon il y a encore jusqu'au mois d'avril pour aller la voir. Donc on a le temps. Mais c'est très, très intéressant.

Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

19. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'œuvres de Paul-César Helleu et Giovanni Boldini au musée des Beaux-Arts de Saint-Lô.

Mme Castel : Le musée des Beaux-Arts de Saint-Lô organise l'exposition « Sous le soleil de Normandie... Une journée à la mer au temps des impressionnistes », du 13 mai au 18 septembre 2016. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de 18 œuvres de Paul-César Helleu et d'une œuvre de Giovanni Boldini détaillées en note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ces prêts, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire même si vous m'avez demandé d'être brève, j'aimerais quand même dire une petite chose. Donc il est certainement important de souligner que ces nombreux prêts d'œuvres que nous acceptons à presque chaque conseil municipal, participent au rayonnement du musée Bonnat-Helleu et ces expositions temporaires hors les murs en France et à l'étranger valorisent les collections exceptionnelles du musée et ce pendant sa fermeture. Donc à l'ouverture du nouveau musée Bonnat-Helleu fin 2019 lorsque ces collections exceptionnelles retrouveront la lumière, elles contribueront certainement à renforcer l'attractivité de notre ville et de tout notre territoire. C'est ce que je tenais à souligner.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Vous l'aurez constaté vous-même que les valeurs d'assurance qui sont affichées dans cette délibération, comme c'est obligatoire d'ailleurs, montrent la richesse de cette collection et au travers de ces quelques tableaux dont certains vont jusqu'à 400 000 € pour leur valeur, ça montre effectivement au passage, dans ce rapport qui concerne ce prêt d'œuvres, la richesse de cette collection Helleu.

M. Duzert, la collection Helleu vous inspire. Dites-nous.

M. Duzert : Oui, comme je n'ai pas beaucoup de compétences, comme ça a été bien précisé tout à l'heure et que je ne comprends rien, j'ai lu le document et j'avais une petite question très technique qui ne remettra pas en cause notre vote, mais plutôt technique. J'ai vu dans le rapport 2 millions et quelques de frais de valeur d'assurance, c'est vrai que c'est une masse financière.... Non 2 millions, 2 ou 3 dans le document, je l'ai un peu lu. Mais quelque chose qui m'a tilté sur l'exposition, il y a des valeurs d'hygrométrie, de lumière, de luminosité, etc... mais il n'y a rien concernant les conditions de transport sur les conditions d'humidité, etc... C'est à la charge du transporteur, mais on pourrait avoir une détérioration dans le cas du transport puisque vous avez prévu, mais rien n'est marqué dans le document, dans la convention qui nous lie avec ces personnes-là. Donc c'est juste pour aider, parce que comme je n'avais pas compris tout à l'heure, ça pourrait être dans un prochain rapport.

M. le Maire : Je ne suis pas beaucoup plus compétent que vous M. Duzert, mais j'ai vu dans d'autres circonstances que les prêts d'œuvres, Madame vous pouvez compléter, sont assurés dans les meilleures conditions de transport possibles parce que vous imaginez bien que des œuvres de cette importance, non seulement on les assure au cas où il y arriverait quelque chose mais aussi on les transporte dans des conditions que vous pouvez imaginer à la fois pour l'hygrométrie et également pour éviter les coups. Alors c'est vrai peut être que ce rapport ne l'indiquait pas, vous me l'apprenez, je ne le savais pas, mais je peux vous rassurer, tous les transports d'œuvre se font d'ailleurs pour des prix relativement élevés et dans des conditions qui ne doivent pas vous inquiéter. Madame Castel, est-ce que j'ai dit ce que vous auriez dit ?

Mme Castel : Effectivement M. Duzert, toutes les œuvres prêtées reviennent en bon état. Néanmoins, vous avez posé une question qui m'interpelle aussi. N'ayant pas forcément creusé, je vous apporterai des éléments.

M. le Maire : Bien. Vous aurez la possibilité de pouvoir poursuivre votre conversation singulière et on vous laissera tous les deux et vous vous expliquerez, il n'y a pas de problème. Comme me le souffle Martine Bisauta, on vous laisse sur votre transport.

C'était le rapport n° 19. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

20. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Simon Julien au musée des Beaux-Arts de Marseille.

Mme Castel : Le musée des Beaux-Arts de Marseille organise l'exposition « Marseille au XVIII^e siècle. Les années de l'Académie de peinture à Marseille, 1753 – 1793 », qui se déroulera du 17 juin au 14 octobre 2016. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'un tableau de Simon Julien. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Bien. Pas de question là-dessus. Vous pouvez parler de ce sujet aussi avec Mme Castel la prochaine fois, monsieur.

Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

21. Musée Bonnat-Helleu - Prêt de deux œuvres de Paul-César Helleu au musée Eugène Boudin à Honfleur.

Mme Castel : Le musée Eugène Boudin à Honfleur organise l'exposition « Être jeune au temps des impressionnistes », qui se déroulera du 25 juin au 3 octobre 2016. A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de deux œuvres de Paul-César Helleu. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Pas d'abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

22. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acceptation d'un legs de Melle Jacqueline Lamaison.

Mme Castel : La Ville a été informée du décès le 21 août 2015 de Mademoiselle Jacqueline Lamaison et de sa volonté, par testament du 27 janvier 2013, de remettre au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, au titre d'un legs particulier, deux paravents créés pour la villa bayonnaise « La Caravelle » édifée par Benjamin Gomez et ayant fait partie du décor du salon en rotonde. Ces deux pièces exceptionnelles, dont la valeur d'assurance totale est estimée à 20 000 €, devraient trouver leur place au deuxième étage du musée dans la salle où est exposé actuellement le mobilier des frères Gomez. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce legs pour le musée, sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, et de remercier au nom de la Ville les légataires universelles de Melle Lamaison, Mmes Françoise Tessier et Emmanuelle Tessier-Solaz.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

23. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu – Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive – Convention avec l'Inrap.

Mme Castel : Préalablement aux travaux nécessaires pour l'extension et la restructuration du musée Bonnat-Helleu et la relocalisation de l'école élémentaire du Petit Bayonne sur le site dit de Medikoak, il convient, eu égard à l'histoire patrimoniale de la Ville, d'engager des fouilles archéologiques préventives sur ces deux sites. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention proposée par l'Inrap et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

24. Corso 2016 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.

M. Ugalde : Pour le corso des fêtes de Bayonne 2016, il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des dix associations désignées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer avec leurs présidents les conventions de mise à disposition du local sis av. de la Division Leclerc, utilisé pour la confection des chars. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement à chacune d'entre elles, d'un acompte dont le montant est fixé à 2 000 €, sachant que le prix total se monte à 3 000 €, à l'exception du gagnant du Grand Prix qui se verra attribuer une somme totale de 4 000 €.

Je rappelle qu'il y a dix plateformes à disposition mais qu'il y avait 12 associations qui étaient candidates et qui avaient remarquablement travaillé sur les propositions. Plutôt que d'en éliminer deux, nous avons fait en sorte que durant la semaine, les deux qui auraient pu faire les frais de cette sélection un peu arbitraire puissent se retrouver des associations titulaires des chars. Tout s'est arrangé. Les 12 associations pourront ainsi participer à la fête.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on met aux voix. Des absentions, des votes contre ?

M. Laiguillon : Moi je m'abstiens parce que je fais partie de l'association Bayonne Nord.

M. le Maire : Il ne prend pas part au vote, je ne suis pas sûr que ce soit... il vaut mieux.

*M. Laiguillon ne prend pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

M. le Maire : Mme Bensoussan vous avez un important rapport sur la petite enfance et je voudrais demander à nos collègues de vous écouter parce que c'est un rapport sur le schéma directeur de la petite enfance pour les années 2016 à 2020.

25. Approbation du schéma directeur de la petite enfance pour les années 2016 à 2020.

Mme Bensoussan : Merci M. le Maire, je vais me permettre de commenter très brièvement.

Ville jeune et dynamique à forte démographie, Bayonne présente de multiples atouts pour offrir à nos jeunes enfants un environnement propice à leur éveil : un patrimoine unique, une histoire culturelle riche, une offre sportive et culturelle variée. Cette qualité de vie exceptionnelle nous pousse à avoir un regard particulier plus développé et plus rigoureux envers le tout-petit. Au cœur du processus de territorialisation, la petite enfance doit trouver toute sa place. Une politique petite enfance ne se résume pas à la compilation de structures et de services d'accueil, elle interroge l'ensemble des champs de la politique publique :

Les questions sociales au regard de la mutation des formes familiales, citons l'augmentation croissante des familles monoparentales et de manière globale les questions de parentalité ;

Les questions économiques : une politique petite enfance est aussi une politique d'emploi tant elle épouse l'évolution du marché du travail. Elle permet de répondre à des problématiques aussi diverses que l'accès à la formation, la réponse aux besoins atypiques ou encore le repérage des difficultés économiques et sociales.

Les questions éducatives : les premières années de la vie conditionnent la réussite éducative et le futur devenir citoyen. Il n'y a pas de refonte du système éducatif sans prise en compte des tout-petits.

Elle interroge de la même manière les questions d'accès à la culture, de l'inclusion.

Ainsi, c'est cette transversalité nécessaire et indispensable qui a guidé à l'élaboration de ce schéma directeur mais aussi la construction d'une offre globale de la petite enfance à l'échelle de l'ensemble du territoire de la ville, la nécessité d'une meilleure prise en compte du besoin des familles en leur offrant davantage de lisibilité, la fin des idées reçues, la rigueur pédagogique pour une qualité d'accueil irréprochable, l'égalité des chances et la coconstruction. La petite enfance n'est pas une charge pour une collectivité, c'est une chance. Investir dans la petite enfance, c'est investir pour la société de demain tout en accompagnant la société d'aujourd'hui. Je passe à la lecture.

Individu unique, chaque enfant, à chaque étape de son développement et de sa construction a des besoins essentiels qui peuvent différer en fonction de son environnement familial et de sa propre personnalité. Chacun reconnaît par ailleurs l'importance majeure des premières années de la vie, déterminantes pour le développement futur et la construction de la personnalité d'un adulte en devenir. C'est donc une exigence de justice et d'équité, un devoir de solidarité et le souci d'une action publique adaptée à la réalité des besoins qui ont conduit la Ville de Bayonne à réactualiser et redéfinir les priorités de sa politique en faveur de la petite enfance : enfants de 0 à 6 ans. La commune a donc conduit tout d'abord, en partenariat avec la CAF, une étude visant à dresser un état des lieux des services et des équipements, recenser les besoins des familles et des professionnels et anticiper les évolutions démographiques. Des données chiffrées détaillées en note explicative de synthèse, il ressort que l'offre d'accueil n'est pas suffisamment structurée à l'échelle locale, qu'elle connaît un réel déficit d'information et de communication ainsi que de coordination et de gouvernance et que le lien avec la politique éducative à proprement parler est insuffisant.

A partir de ces constats, les 4 orientations stratégiques suivantes ont ensuite été identifiées pour structurer la future politique municipale en matière de petite enfance : construire une offre globale sur l'ensemble du territoire de la ville autour d'une ambition partagée de qualité d'accueil, développer une politique d'information aux familles, structurer l'offre en développant une stratégie globale en coordination avec tous les acteurs et enfin œuvrer à une plus grande équité sociale de l'offre petite enfance. Ces orientations sous-tendent le schéma directeur élaboré pour la période 2016-2020 et sont déclinés en fiches-actions figurant en annexe au présent rapport. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le schéma directeur de la petite enfance tel que proposé pour les années 2016-2020.

M. le Maire : Merci pour cette présentation très synthétique. Merci aussi aux services pour la rédaction de ce rapport dont je vous conseille la lecture qui fait un point très exhaustif sur cette question de la petite enfance.

M. Iriart : C'est comme le rapport sur l'Agenda 21, je pense que ce n'est pas parce qu'on vote pour ces rapports qu'il ne faut pas signaler leur importance, c'est un document stratégique. Je pense que le travail qui a été accompli est assez important, donc on votera effectivement en faveur de ce rapport-là, parce qu'on approuve les orientations et les préconisations qui y sont mentionnées et donc en particulier le guichet unique. Je crois que c'est quelque chose d'important qui peut faciliter le quotidien des familles, la commission d'affectation des places en crèches, des crèches publiques élargies aux crèches associatives, si j'ai bien compris l'orientation. Je pense que c'est aussi une façon de mieux structurer l'offre proposée aux familles bayonnaises et la mise en valeur du RAM qui me semble aussi être une opération qui permettrait de mieux bonifier le réseau existant et offrir cette offre de garde aux familles concernées.

J'ai cependant un bémol à exprimer concernant ce document qui concerne effectivement la fiche 13 qui parle du soutien des projets d'accueil bilingue. J'ai noté avant d'expliquer le pourquoi de mon bémol, que dans le diagnostic, près de 69 % des familles bayonnaises exprimaient un avis favorable au développement de l'offre bilingue sur la commune de Bayonne, donc ce qui me semble pouvoir effectivement guider une démarche volontariste de la Ville en la matière. Et le regret que j'ai, c'est que sur cette fiche n° 13, le développement de l'offre bilingue semble se limiter aux nouveaux projets qui pourraient survenir dans les années à venir. Compte tenu du fait que l'offre est très étoffée ou suffisamment étoffée par rapport à la demande, je pense que ce serait dangereux de limiter le développement des projets bilingues aux seuls projets à venir. Il me semble qu'il est souhaitable aussi de travailler à l'ouverture peut-être d'offres bilingues dans les structures déjà existantes, les crèches municipales par exemple, mais aussi les crèches associatives comme d'autres communes peuvent le faire. Il y a aussi je pense une opération importante à restructurer vis-à-vis des assistantes maternelles dont beaucoup sont bascophones et sans que les familles ne le repèrent. Donc c'est simplement de la mise en cohérence ou en tout cas en relation entre une demande et une offre qui peut être facilement organisée.

Donc malgré ce bémol important, on votera en faveur de ce rapport mais je souhaiterais vous faire une proposition très concrète. C'est d'associer l'Office Public de la Langue Basque au comité de pilotage du schéma parce que je crois que ce serait une façon de travailler de concert avec cet organisme, ce GIP pour essayer de faire en sorte qu'effectivement le projet évolue et peut-être voir à l'occasion de la prochaine convention entre la Ville de Bayonne et l'Office Public de la Langue Basque de se fixer quand même pour objectif de restructurer cette fiche, je pense plus en adéquation avec les orientations de la politique linguistique en faveur de la langue basque en permettant de répondre à la demande exprimée par les familles bayonnaises. Voilà M. le Maire, merci.

M. le Maire : Merci. Vous avez posé une question précise sur la question de l'offre bilingue et il faut quand même qu'on puisse y répondre. Vous avez fait une suggestion que je demande de retenir concernant la présence de l'OPLB dans la structure. Si vous en êtes d'accord, Mme Bensoussan.

Mme Bensoussan : Moi je partage tout à fait. C'est vrai que la fiche action n'est pas assez développée. Effectivement aujourd'hui la crèche Luma à Bayonne, ça ne doit pas être l'alpha et l'oméga d'une politique linguistique envers le jeune enfant. Ca c'est très clair.

Vous évoquiez les assistantes maternelles. Les assistantes maternelles à Bayonne sont assez jeunes et en fait on a très peu de bascophones. Elles partent à la retraite à tour de bras les bascophones et on a toute une politique à mettre en place de formation des assistantes maternelles qui notamment à la crèche familiale par exemple sont déjà très, très volontaires et ont déjà manifesté leur intérêt sur la question. Ca, c'est la première chose.

Deuxième chose : derrière l'accueil du jeune enfant, on a aussi par exemple l'accès à la culture et l'accès à la culture c'est aussi l'accès, par exemple je pense, notamment à ce qu'on pourrait développer en matière de périscolaire envers le jeune enfant en basque aussi. Parce qu'on a des familles qui nous disent « moi je n'ai pas envie de mettre mon enfant en immersion totale mais par contre si de manière ponctuelle je pouvais avoir une activité en basque envers mon jeune enfant, je prends. Et ça c'est quelque chose qu'on n'a pas encore structuré au niveau de la Ville. Voilà ce que je voulais dire. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voulais rajouter autre chose. Non, c'est bon.

M. le Maire : Parfait, ce consensus est magnifique.

Mme Bensoussan : Ah oui c'est ça que je voulais rajouter, ça y est j'ai trouvé. Le label Léa, l'OPLB a développé un label qui s'appelle Léa, qui est un label qui a trois niveaux et qui permet d'effectivement déléguer un label, je vais y arriver, aux structures d'accueil. Donc effectivement si on pouvait développer, faire entrer dans une démarche de labellisation une de nos crèches municipales, c'est vrai que ce serait super et c'est dans les cartons en tous les cas.

M. le Maire : Bien, on retient cette idée, qui va bien à notre conseillère déléguée chargée de la petite enfance, proposée par M. Iriart. On retient aussi l'idée que dans le comité de pilotage l'OPLB doit s'y trouver, évidemment c'est frappé au coin du bon sens. Et on va tous voter je crois... Vous avez une question M. Duzert, pardon je n'avais pas vu votre bras.

M. Duzert : Rien de grave, je vous préviens de suite. Bien sûr nous le voterons tranquillement, on félicitera la qualité de l'étude qui a été portée. Pour nous, c'est un point zéro, c'est-à-dire que maintenant que le constat, puisque ça été dit, les constats ont été présentés, la situation on la connaît bien, des fiches actions existent. Je pense qu'on sera amené au cours des réunions de la commission à amener des compléments les années venant. C'est tout mais il fallait reconnaître la qualité. En parlant des RAM, Mme Bensoussan, nous connaissons effectivement une association où un travail de qualité est à refaire pour que cette association se développe effectivement.

M. le Maire : Merci. Donc on vote à l'unanimité. On a bien compris ça et c'est parfait.

Adopté à l'unanimité.

26. Journées de la petite enfance - Edition 2016 : « Sciences et neurosciences, un jeu d'enfant ».

Mme Bensoussan : Pour la quinzième année consécutive, la Ville organise, du 12 au 19 mars 2016, les Journées de la petite enfance sur le thème « Sciences et neurosciences, un jeu d'enfant », proposant ainsi un programme au contenu riche et varié, détaillé en note explicative de synthèse. En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces journées ainsi qu'à solliciter auprès des organismes intervenant en matière de petite enfance des subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstentions, de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

27. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2016-2017.

Mme Martin-Dolhagaray : Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a validé le principe de la mise en place de la sectorisation des écoles. Pour la rentrée 2016, il y a lieu de valider une modification de la carte scolaire tenant à la fermeture administrative de l'école maternelle Cam de Prats et le rattachement de son secteur à l'école primaire du Prissé. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2016-2017, tel que joint en annexe de la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Oui ?

M. Etcheto : Pas de problème sur le rapport en lui-même c'est juste une petite question bayonnaise : elle s'appelle vraiment l'école du Prissé cette école ? Elle ne s'appelle pas l'école de Mousserolles ? Ce n'était pas ça son nom habituel.

M. le Maire : Elle était aussi à Mousserolles. Ecoutez, elle est dénommée ici Prissé.

M. Etcheto : Je ne sais pas si c'est son nom...

Mme Raconnat : Il y a eu un changement de dénomination lors du dernier mandat, mais je ne sais pas exactement la date.

M. Etcheto : Elle a changé de nom ?

M. le Maire : Oui c'est ce que dit Mme Raconnat, qu'il y a eu un changement de dénomination lors du précédent mandat.

M. Etcheto : Donc désormais c'est son nom : école du Prissé. Merci.

M. le Maire : Prissé, ex-Mousserolles donc. Merci. On vote cette délibération. Je crois qu'il n'y a pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

28. Approbation de la charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).

Mme Martin-Dolhagaray : A l'occasion de l'écriture récente du Projet éducatif territorial (PEdT), il a été considéré opportun et nécessaire de réviser la charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) élaborée en 2004-2005. La nouvelle charte, née d'une large concertation, constitue un outil de référence commun à l'ensemble des équipes garantissant ainsi l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement entre toutes les écoles publiques. Elle contribue également à renforcer le lien entre l'école et la famille et participe à la continuité éducative et à la cohérence des temps de l'enfant. Sur ces bases, et rappelant que ce document a été présenté et validé en comité technique du 15 décembre 2015, il est demandé au conseil municipal d'approuver la charte des ATSEM, dans le cadre du PEdT, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Mise au point assez importante concernant quand même une partie de notre personnel d'écoles. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

29. Redevances d'occupation du domaine public à titre commercial.

Mme Meyzenc : Il convient d'une part de procéder à une réévaluation de ces tarifs inchangés depuis 2012 en fonction de la variation des indices correspondant aux différents types d'activité sur ces quatre dernières années et d'autre part de supprimer ou modifier certains tarifs afin de tenir compte de la nature de l'occupation, du lieu déterminant le niveau d'attractivité et des évolutions des pratiques commerciales. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions tarifaires détaillées en note explicative de synthèse, applicables au 1^{er} mars 2016, pour toutes les activités commerciales se déroulant en dehors des manifestations particulières telles que les fêtes traditionnelles et la Foire au Jambon qui donnent lieu à tarifs spécifiques.

M. le Maire : Merci Mme Meyzenc. S'il y avait plus d'explications, Mme Meyzenc pourrait les donner, s'il n'y en a pas eu égard à l'heure...

Mme Meyzenc : Des explications si vous le désirez, il y a la grille. C'est pour ça que je me suis permise d'aller un petit peu plus vite.

M. le Maire : Abstentions, votes contre cette délibération ?

Adopté à l'unanimité.

30. Redevances d'occupation du domaine public – Fixation des tarifs pour la Foire au Jambon.

Mme Durruty : L'évolution, tant géographique que qualitative ces dernières années, a accentué le succès de la Foire au Jambon, faisant de cette manifestation un rendez-vous incontournable dans la vie bayonnaise. Aussi de nouvelles tarifications ont été présentées aux acteurs économiques dans le cadre de deux groupes de travail, l'un réunissant les salaisonnières, producteurs régionaux et commerçants ambulants, l'autre les cafetiers-restaurateurs. Il est

donc demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions tarifaires détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'abstentions ? Oui M. Duzert ?

M. Duzert : Un petit loupé, c'était la délibération précédente. On avait le tableau des zonages et ça m'est revenu, il n'est pas très, très clair sur ce qui est le bout de la rue des Lisses et l'entrée de la rue des Cordeliers. Si vous voulez vous évitez les conflits, il va peut-être falloir avoir un document où on a le numéro des portes etc... si vous regardez le tableau, il y a plein de cafetiers par là : qui reste dans le zonage, qui est en dehors ?

M. le Maire : On voit que vous avez l'œil sur les cafés de la rue des Lisses et de la rue des Cordeliers.

M. Duzert : Tout le monde y est passé dans cette salle alors, je n'ai pas le monopole là non plus.

M. le Maire : Vous avez raison, vous n'êtes pas le seul. On regardera mais c'est une demande très pertinente. On va vérifier si effectivement on ne peut pas être un petit peu plus clair, avec les services en particulier.

Pas d'abstentions, ni de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

31. Cession au profit de la commune de Bardos de parcelles sises sur son territoire.

Mme Castel : Dans le cadre du legs Howard-Johnston, la commune est devenue propriétaire de plus de 2 ha de terrains à Bardos, aménagés en jardin paysager et destinés à usage agricole au plan local d'urbanisme, leur valeur ayant été estimée à 27 000 € par le service des domaines (estimation du 11 février 2016). La Ville n'ayant pas vocation à maintenir cette propriété dans son patrimoine, des pourparlers ont été engagés et ont abouti à un accord de principe sur sa cession à la commune de Bardos à l'euro symbolique. Etant précisé que le bien restera dans le patrimoine public et affecté à des activités d'intérêt général comme le prévoit le legs, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette cession dans les conditions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la concrétisation de la transaction.

M. le Maire : Voilà à l'euro symbolique pour un acquéreur qui est quand même une commune, la commune de Bardos.

Pas d'abstentions, de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

32. Désaffectation et déclassement d'un terrain et d'un bâtiment préfabriqué sis 14 avenue Cam de Prats.

Mme Lauqué : Dans le cadre de la gestion active de son patrimoine immobilier, la Ville souhaite céder la parcelle visée. En effet, celle-ci ainsi que le bâtiment préfabriqué en dépendant ne sont plus affectés au service public des écoles élémentaires et maternelles depuis la rentrée 2015.

Il est donc demandé au conseil municipal de prononcer la désaffectation de ce bien et d'en constater le déclassement du domaine public, étant précisé que le représentant de l'Etat a émis un avis favorable à cette décision.

M. le Maire : Merci. M. Iriart ?

M. Iriart : M. le Maire, si vous me permettez une courte explication d'abstention justement sur ce rapport. Vous nous demandez effectivement de nous prononcer sur le déclassement de ce terrain sans pour autant qu'on ait plus d'informations sur le ou les projets qui pourraient venir se positionner sur ce site. On se questionnait nous, sur l'opportunité de céder ce terrain-là dans ce quartier, dans cette zone qui souffre effectivement en plus de déficit en termes d'équipements de quartier, voire d'espaces verts, c'est une zone très goudronnée qui se situe au fond effectivement des cités de Cam de Prats. Est-ce qu'il n'y aurait pas opportunité de maintenir la maîtrise publique de cet espace pour effectivement pouvoir y héberger des projets d'équipements, pas forcément onéreux, et qui pourraient agrémenter le quotidien des habitants de ce quartier ? Voilà, faute d'en savoir plus sur ce que pourrait devenir ce terrain-là, on préfère s'abstenir dans le doute sur ce déclassement.

M. le Maire : Ce bâtiment préfabriqué M. Wittenberg, notre directeur général des services techniques, vous me confirmez, qu'il est amianté je crois ?

M. Wittenberg : C'est ça.

M. le Maire : C'est un bâtiment qui est bourré d'amiante, c'est la raison pour laquelle on ne peut rien en faire. Ça fait partie de ces bâtiments auxquels on pensait peut-être pour une nouvelle affectation, et donc ce n'est pas possible. La question que vous me posez, alors là vous me posez un peu une colle, mais je n'ai pas le sentiment que le fait même de déclasser du domaine public ça empêche la ville d'avoir une maîtrise du lieu.

M. Iriart : Non, mais parce qu'il est marqué « la Ville souhaite céder la parcelle ».

M. le Maire : Mais ce n'est pas l'objet de la délibération là.

M. Iriart : Non non, c'est indiqué. L'abstention elle porte plus l'intention de cession que sur le déclassement, mais comme c'est indiqué.

M. le Maire : Monsieur vous avez raison, on aurait pu être plus précis sur cette délibération. On a rencontré les responsables d'Habitat Sud Atlantic qui sont propriétaires évidemment des terrains voisins où se trouve de l'habitat social et c'est HSA qui serait intéressé, qu'on a rencontré déjà lors des réunions mensuelles qu'on a avec HSA. C'est HSA qui serait intéressé pour l'acquisition de ce bien. Alors le déclassement se justifie parce que HSA ne peut pas avoir de domaine public. Les services me confirment ce que je viens de dire ? Oui. J'aurais pu éventuellement avoir un oubli mais c'était bien... alors on aurait pu le dire un peu mieux dans la délibération. Est-ce que ça change le sens de votre vote ?

M. Iriart : Non, on va rester sur l'abstention même si j'ai bien entendu votre explication.

M. le Maire : D'accord. Donc on note votre abstention. Y a-t-il d'autres absentes ?

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

MOYENS GENERAUX

33. Nettoyage des locaux municipaux années 2015-2018 – Lot n° 1 : bâtiments administratifs rive gauche – Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Onet Services.

M. Esmieu : Dans le cadre de l'exécution du marché visé, il a été prévu d'augmenter la fréquence de nettoyage des bureaux de « Solidarité » du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville afin de l'aligner sur celle des locaux de type accueil du public. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Onet Services l'avenant n° 1 détaillé en note explicative de synthèse et actant la prise en compte de ces travaux supplémentaires.

M. le Maire : Très bien. Absentions, votes contre ?

M. Iriart : En fait, on s'était abstenu sur le vote de la délibération qui avait actée ce marché en suggérant la possible réintégration en régie directe d'une partie des activités confiées à l'entreprise. Donc comme on s'était abstenu à l'origine, il nous paraît logique de nous abstenir.

M. le Maire : On salue votre cohérence. Pas d'autres abstentions ?

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

34. Location de barrières de chantier pour diverses manifestations - Signature des marchés.

M. Esmieu : La Ville a lancé un marché à bons de commande concernant la location de barrières pour 4 ans, non seulement pour les Fêtes de Bayonne, mais également pour les autres événements en nécessitant. Conformément aux décisions prises par la commission d'appel d'offres du 4 février 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés et dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : M. Arcouet, on connaît votre esprit de synthèse, il se trouve que vous avez quatre rapports successifs que vous allez présenter avec la fluidité de l'eau.

M. Arcouet : Alors je n'ai pas de commentaires liminaires à faire.

REGIE DES EAUX

35. Adhésion à l'association de la Médiation de l'eau pour la résolution amiable des litiges avec les usagers du service public d'eau potable.

M. Arcouet : Tous les services ou professionnels assurant des prestations, doivent dorénavant proposer un dispositif agréé et gratuit de médiation concernant les litiges de nature contractuelle avec les consommateurs.

Dans le domaine particulier de l'eau potable, une médiation nationale a été mise en place par la Fédération des entreprises privées de l'eau qui a accepté d'équilibrer les représentations des opérateurs en intégrant également des membres de France Eau Publique. Dans ces conditions, après avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association de la Médiation de l'eau, étant entendu que seront obligatoirement privilégiés les règlements amiables auprès de la Régie des Eaux avant tout engagement d'une médiation. Il est ensuite demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et de prestations ainsi que ses pièces annexes et d'approuver la modification du règlement de service nécessaire pour informer le consommateur de l'existence de ce nouveau dispositif.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'abstentions, pas de votes contres ?

Adopté à l'unanimité.

36. Règlement de factures par Titre Interbancaire de Paiement au nouveau format SEPA (TIPSEPA) – Convention de mise en œuvre avec la Direction Générale des Finances Publiques.

M. Arcouet : La réglementation européenne impose de remplacer le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) par des dispositifs compatibles avec les moyens de paiement SEPA (espace unique de paiements en euro) avant la date limite de migration fixée au 1^{er} février 2016. Afin de respecter ce formalisme dans les règlements effectués par les usagers du service public de l'eau potable, il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif et d'autoriser M. le Maire à la signer avec la Direction Générale des Finances Publiques.

M. le Maire : Abstentions, votes contres ?

Adopté à l'unanimité.

37. Fourniture de matériaux de voirie – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

M. Arcouet : Afin de choisir les fournisseurs chargés des prestations visées, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de 2 ans reconductible une fois et à signer les marchés à intervenir dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés, dont le montant maximum sur la durée totale est estimé à 252 000 € HT.

M. le Maire : Abstentions, votes contres ?

Adopté à l'unanimité.

38. Fourniture de matériaux pour interventions sur canalisations fonte – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.

M. Arcouet : Afin de choisir un fournisseur chargé de la prestation visée, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de 2 ans reconductible une fois et à signer le marché à intervenir dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché dont le montant maximum sur la durée totale est estimé à 800 000 € HT.

M. le Maire : Abstentions, votes contres ? Il n'y en a pas. Merci pour ce sans-faute, M. Arcouet.

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION URBAINE

39. Construction de la MVC Saint-Etienne sur le site de La Porcelaine – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec Habitat Sud Atlantic.

Mme Bensoussan : Par délibération du 26 mai 2011, le conseil municipal a approuvé la convention de mandat déléguant à Habitat Sud Atlantic, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la MVC et l'aménagement des espaces publics pour un montant de 1 300 000 € HT et ce dans le but que l'opération d'urbanisme d'ensemble qui comprenait la réalisation de logements soit confiée à un seul opérateur et une seule équipe de maîtrise d'œuvre. Il convient aujourd'hui d'acter le coût définitif des travaux relevant de la ville et s'élevant à 1 319 309, 80 € HT. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 2 correspondant et d'autoriser M. le Maire à le signer avec Habitat Sud Atlantic.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contres ?

M. Etcheto : On vote pour sans problème, bien entendu. Mais bon comme on a eu l'occasion d'être désagréable ces derniers temps en constatant des dérapages sur certaines opérations, voilà je crois qu'il faut se féliciter de la qualité d'exécution budgétaire de ce projet et comme quoi des fois le recours à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée peut être aussi un gage de sécurité budgétaire dans certaines opérations. C'est le cas ici, puisqu'il n'y a pratiquement pas de dépassement.

M. le Maire : Vous voyez, on peut être bon mais c'est par hasard évidemment.

Mme Durruty : Ce n'est pas très gentil pour les services.

M. le Maire : Puisque vous avez été gentil, je vais l'être aussi. Tout à l'heure, vous avez M. Etcheto rappelé que nous devons organiser une rencontre pour parler effectivement du rugby pro. Donc nous avons un contact, ce sont les services qui me donnent cet élément d'information qui est tout récent, on pourrait faire ça eu égard à la disponibilité de M. Salagoity entre le 20 et le 31 mars. Je ne vous donne pas la date précise mais je vous dis que ça vient entre le 20 et le 31 mars, c'est déjà un début de réponse. En tout cas, ça confirme bien notre volonté d'organiser cette réunion.

Abstentions, votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

40. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante : 3 créations de postes dont celle pour l'exercice des missions de Directeur de l'évènementiel et de l'animation dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, 73 transformations de postes qui correspondent aux promotions de grades qui ont été validées lors de la CAP qui a eu lieu la semaine passée et 6 suppressions de postes.

M. le Maire : M. Nogues.

M. Nogues : Suite à la dernière commission administrative paritaire, notamment, il nous est demandé aujourd'hui, en conseil municipal de voter la modification du tableau des effectifs. Si je ne peux que me féliciter de l'avancement de certains agents, et donc des créations et des transformations de postes, en revanche, la suppression de postes que vous nous proposez, ne peut pas me laisser indifférent.

En séance plénière de préparation du conseil municipal, à laquelle j'ai assisté le mardi 9 février, j'ai demandé combien de postes sont en réalité supprimés, sachant qu'il y a des postes qui sont en fait davantage des transformations que des suppressions. Votre première adjointe en charge des ressources humaines et la directrice des ressources humaines m'ont répondu qu'en fait, il y a trois vraies suppressions de postes.

En cette période de grande austérité et de baisse drastique des subventions de l'Etat, M. Soroste s'en plaignait tout à l'heure, n'est-ce pas, que vous ne cessez de dénoncer, et sur ce point-là, je vous donne raison, vous essayez de faire des économies par tous les moyens. Je veux ici publiquement dénoncer ces économies, faites sur le dos des personnels. Trois vraies suppressions de poste, cela signifie clairement que le travail assuré jusqu'ici par ces employés municipaux sera redistribué à d'autres. Vous avez très certainement, Monsieur le Maire, entendu parler du phénomène du burn-out, qui consiste, excusez-moi l'expression, « à charger la mule » à des personnels, qui souvent ont déjà une charge de travail suffisamment importante. Peut-être me direz-vous que cela n'existe pas dans les services de la Ville de Bayonne, et moi, je vous répondrai que ça existe chez vos personnels, comme ailleurs.

Peut-être pensez-vous aussi, que nos concitoyens bayonnais ont tous un emploi ? Nombre de personnes valables et capables seraient trop contentes de trouver enfin un emploi, ne serait-ce même qu'un emploi de contractuel dans un premier temps. Je vous rappelle par la même occasion, qu'il s'agit d'emplois pour un service public, et à mon humble avis, ce n'est pas du tout judicieux de faire des économies sur le service public.

Je vous ai, moi-même, de nombreuses fois ici même, proposé des économies municipales dans d'autres domaines. Je ne vous parlerai donc pas, par exemple, de subventions ou subventions déguisées à un club sportif professionnel, je me suis longuement étalé là-dessus.

M. le Maire : On ne voit pas ce que vous voulez dire.

M. Nogues : Je pense que tout le monde a compris. Vous aurez donc compris, c'est ce que je vous disais, que je voterai bien évidemment contre cette délibération. Merci M. le Maire et chers collègues de votre attention.

M. le Maire : Merci à vous. M. Iriart c'est aussi contre ?

M. Iriart : Abstention.

M. le Maire : Abstention en ce qui vous concerne. Y a-t-il d'autres abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Mme Durruty, vous vouliez dire quelque chose.

Mme Durruty : Deux mots simplement M. le Maire, mes chers collègues, pour dire qu'effectivement vous êtes tout à fait dans votre rôle M. Nogues et votre réaction ne nous étonnera pas, sauf qu'à chaque fois que nous présentons une délibération de ce type lors de nos différents conseils municipaux, c'est la première fois où vous réagissez réellement.

En fait, je veux souligner le fait que sur 2015 les dépenses de personnel, alors que l'adjoint aux finances nous a précisé tout à l'heure que nos budgets de fonctionnement étaient à zéro, ont évolué de 2 %. Donc ça veut bien dire qu'aujourd'hui, malgré les contraintes financières qui sont les nôtres, nous sommes en permanence dans un exercice d'adéquation des besoins des services en fonction de nos possibilités, et chaque fois qu'un départ à la retraite arrive, la question qui est posée par le directeur de service et avec les différents encadrants, c'est bien de savoir si l'organisation peut être adaptée ou non. On l'a dit effectivement lors de la préparatoire, ce sont seulement trois postes qui sont supprimés et comme je vous l'ai indiqué, un certain nombre de postes de catégorie A sont aussi remplacés par des postes de catégorie C, c'est-à-dire que nous donnons aussi les moyens aux services de pouvoir continuer à exercer les charges qui sont les leurs et bien évidemment en essayant de rationaliser au mieux nos moyens.

Je terminerai, et c'est quelque chose qui fera plaisir à certains, pour dire que dans les postes qui sont supprimés, l'un est en fait remplacé. Donc c'est dans les postes, dans les trois qui ne sont pas réellement supprimés, l'un des postes est remplacé... il va être occupé par un de nos emplois d'avenir. C'est une bonne nouvelle pour vous.

M. le Maire : Est-ce que ça change le sens de votre vote ? Ah non ! On s'est compris M. Nogues.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

SOLIDARITE

41. Réhabilitation de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Signature d'une charte de relogement des locataires avec Soliha Pays Basque et l'EPFL Pays Basque (rapporteur : Mme Lauqué).

Mme Lauqué : L'EPFL Pays Basque a acquis par voie de préemption pour le compte de la commune, les étages à usage de logements de l'immeuble visé, afin de réaliser une opération de logements adaptés conforme aux objectifs du PLH. Cette préemption s'inscrit aussi dans le cadre de la politique de requalification et de lutte contre l'habitat indigne à mener sur ce quartier prioritaire « Maubec-Citadelle », retenu par l'Etat au titre de la politique de la Ville.

Le relogement des locataires est à envisager préalablement à la réhabilitation de ce bien. Pour ce faire, la Ville et ses partenaires missionnés à cet effet, Soliha Pays Basque et l'EPFL Pays Basque, se proposent de contractualiser ensemble une stratégie formalisée préservant les droits, les modes de vie et les choix des habitants et qui sera mise en œuvre dans les

conditions décrites en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la charte de relogement des locataires de l'immeuble sis 4 rue Maubec et d'autoriser M. le Maire à la signer avec Soliha Pays Basque et l'EPFL Pays Basque.

M. le Maire : Merci Mme Lauqué. Il n'y a pas d'observations ? Pas de votes contre, ni d'abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

STATIONNEMENT

42. Convention relative à la souscription de concessions d'emplacements de stationnement longue durée.

M. Neys : La loi a supprimé la possibilité pour un bénéficiaire de permis de construire de verser à la commune une participation pour non réalisation d'aires de stationnement, lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins en la matière sur le terrain d'assiette du projet. Toutefois, la commune peut, de son côté, toujours répondre à des sollicitations éventuelles de constructeurs par la souscription d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation situé à proximité de l'opération. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'adopter une nouvelle convention relative à ce dispositif, le tarif mensuel en étant fixé à 100 € par place et d'autoriser M. le Maire à la signer avec chacun des futurs demandeurs concernés.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

43. Maintenance du matériel de péage et de la gestion centralisée des parcs de stationnement – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.

M. Neys : Afin de choisir un prestataire de service chargé des prestations visées dont le montant est estimé à ... 95 000 € HT par an, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée d'un an reconductible trois fois et à signer le marché à intervenir dans les conditions décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Votre langue a trébuché M. Neys, mais on sait que vous n'avez pas de problème pour la maîtrise des chiffres de ce rapport.

M. Neys : 95 000 € HT par an pour maintenir le matériel de péage.

M. le Maire : Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. M. Duzert, commentaire après vote.

M. Duzert : Le temps que je lève le doigt, j'étais bouche bée, je ne rappellerai pas un certain homme politique qui s'était emballé dans les anciens et nouveaux francs, M. Neys nous y fait penser par moment avec ces mélanges.

M. Millet-Barbé : Il n'y avait pas un syndicaliste aussi ?

M. Duzert : Mais ce n'est pas sur ça que je comptais intervenir.

M. le Maire : Vous l'avez cherché !

M. Duzert : Lui aussi ! Sur ce matériel de péage, cette consultation pour ce marché, je suppose que c'est arrivé à toutes les oreilles dont les vôtres, les problèmes actuels qu'il y a sur ces bornes, ce matériel actuel par rapport aux problématiques de démagnétisation de cartes.

J'ai cru comprendre y compris que le matériel... oui on peut souffler, mais c'est la vraie vie de tous les jours pour beaucoup de monde et je crois même que le personnel se trouve un peu démuni aux guichets d'accueil, dans les parkings pour expliquer un peu les choses qui ne sont pas défendables pour eux. Je pense que là il faudrait un petit peu plus de vigilance. J'ai cru comprendre que le marché était occupé par deux entreprises, à première vue, seulement. Donc ça va être compliqué mais c'est remonté.

M. le Maire : Ce que vous dites m'est arrivé deux fois. Dématérialisation.... Non, je ne sais pas le dire : démagnétisation.

M. Duzert : Ah, vous voyez qu'on est tous égaux des fois !

M. le Maire : On l'est complètement. M. Neys, vous avez une réponse à cette question.

M. Neys : La réponse effectivement, c'est qu'il y a peut-être des problèmes techniques ; il y a aussi des problèmes d'utilisation et de manutention du matériel, ce n'est pas toujours très, très bien appréhendé.

M. le Maire : On n'est pas des bons manipulateurs, je me mets dans le sac. C'est une réponse de fin de séance.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Mme Taieb, on n'est pas très aimable pour vous mettre toujours en fin de séance et pour vous donner le rapport sur Txakurak. Et on vous remercie de le prendre.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

44. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Modification des statuts.

Mme Taieb : Compte tenu de la décision de la commune d'Halsou de se retirer du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak et conformément aux dispositions du CGCT prévoyant que chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur la modification envisagée, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce retrait et de valider la modification correspondante des statuts dudit syndicat.

M. le Maire : Merci Mme Taieb. Il n'y a pas de problème sur ce rapport ?

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous donne les dates du prochain conseil municipal. Il s'agira d'un conseil municipal dont la séance publique se tiendra le 31 mars à 17h30.

Je voudrais dire ici qu'il s'agira de la dernière séance du conseil municipal de notre ami et collègue, M. Nogues, qui pour des raisons qui étaient déjà prévues, laissera sa place à une personne qui est d'ailleurs dans la salle aussi, mais dans le public pour l'instant, et donc on vous regrettera M. Nogues. Vous reviendrez, c'est très bien.

La commission générale se tiendra, elle, le 22 mars à 18h00, présidée comme d'habitude par Mme Durruty. Merci, il y a un verre pour toutes et tous dans la salle d'à côté. Ne partez pas sans prendre un verre.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 21h15.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 16 février 2016.